



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE D'ANNEMASSE AGGLOMÉRATION

Bilan de la concertation

Document arrêté le 5 février 2020

Sommaire

Préambule	3
Chapitre 1 - Le cadre général et les modalités de la concertation prévus pour le SCoT	4
1. Cadre réglementaire.....	4
2. Le dispositif de concertation mis en place pour la révision du SCOT.....	4
Chapitre 2 - Les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la révision.....	6
#1 La concertation à destination des citoyens	6
#2 La concertation à destination des élus de l'agglomération et des communes.....	21
#3 La concertation à destination des acteurs du territoire.....	23
Chapitre 3 - Analyse des questionnements et apports de la concertation	27

Préambule

Ce document retrace l'ensemble des modalités de concertation mises en oeuvre par Annemasse Agglomération dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Avec la volonté de structurer et développer sa politique de participation citoyenne, et comme stipulé dans l'article L103-2 du code de l'urbanisme, Annemasse Agglo a proposé une démarche de concertation liant les habitants et les acteurs du territoire à ce projet pluri thématiques.

La concertation du SCOT s'est déroulée sur trois phases, en mobilisant des outils alliant temps d'échange, d'information et de réflexion :

- La 1ère phase de concertation en 2017/2018 a permis aux habitants et acteurs du territoire de réagir et de partager un diagnostic de leur territoire.
- La 2ème phase de concertation en 2018 a permis aux habitants et acteurs du territoire d'alimenter les grandes orientations en terme d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCOT.
- La 3ème phase de concertation en 2019, a permis d'alimenter la traduction de ces objectifs dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui intègre également un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Ce document reprend les principaux éléments de la concertation menée et en tire le bilan. Il retrace les points et enjeux soulevés tout au long de la concertation et l'impact de cette concertation sur les orientations et objectifs du SCOT.

Pour une approche plus spécifique des différentes contributions, il conviendra de se référer aux comptes rendus qui ont été rédigés après chaque temps de rencontre, téléchargeables sur le site web d'Annemasse Agglo.

Chapitre 1 - le cadre général et les modalités de la concertation prévus pour le SCOT

1. Cadre réglementaire

La concertation est une réflexion collective qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées pouvant faire des propositions pour enrichir le projet.

Appliquée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la concertation s'inscrit dans le cadre juridique de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 août 2000, renforcée par la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) de 2010.

En application de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, le Schéma de Cohérence Territoriale fait partie des documents qui « font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». Le Code de l'Urbanisme stipule (art. L.103-3 à L.103-6) également que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent pour porter le SCOT.

2. Le dispositif de concertation mis en place pour la révision du SCOT

Les élus de la Communauté d'Agglomération « Annemasse-les Voirons » ont décidé de laisser une large place à la concertation dans l'élaboration du SCOT afin que celui-ci soit véritablement le fruit d'une réflexion partagée.

Par sa délibération en date du 25 février 2015 lançant la procédure de révision du SCOT, les élus d'Annemasse Agglo ont voté la mise en place d'un dispositif d'information et d'échanges.

Extrait de la délibération C-2015-0057 du 25 février 2015

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient de définir les modalités et principes de la concertation pendant toute la durée de la procédure de révision du SCOT. Cette démarche doit permettre d'associer l'ensemble du public (société civile, associations locales, habitants, représentants de groupes professionnels...) en lui permettant de prendre connaissance du projet et de son avancement, de participer au processus de révision et de s'impliquer dans le projet, d'exprimer son opinion et avis.

La concertation s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une **conférence de presse** pour expliquer la révision du SCOT et présenter les dispositifs de concertation,
- **Mise à disposition des documents progressivement élaborés**, montrant l'avancement des travaux, et permettant au public d'être informé du déroulement de la procédure et des orientations étudiées. Ces documents seront consultables par le public jusqu'à l'arrêt du projet, au format papier au siège d'Annemasse Agglo aux jours et horaires habituels d'ouverture. Ils seront assortis d'un **registre d'observations**, disponible et accessible au public selon les mêmes modalités,
- Mise en place d'une **page internet dédiée à la révision du SCOT** consultable à partir du site officiel d'Annemasse Agglo: mise à disposition du dossier, possibilité pour les internautes de formuler des observations en ligne,
- Organisation d'au moins **trois réunions publiques** (qui pourront porter sur des thématiques particulières du projet) - dates et lieux à préciser ultérieurement a minima par communiqués de presse,
- **Diffusion d'informations par des articles publiés** dans le bulletin intercommunal et dans les bulletins municipaux s'ils existent,
- Pendant toute la durée d'élaboration du projet, le public pourra également **formuler ses observations et remarques** :
 - par **courrier papier** adressé par voie postale au Président de l'Agglomération (11, avenue Emile Zola 74105 Annemasse Cedex),
 - par **courrier électronique** à l'adresse spécifique scot@annemasse-agglo.fr

Certaines mesures de concertation qui n'étaient pas prévues par la délibération ont pu être menées en complément, en visant des publics diversifiés et en développant de nouveaux outils de participation. Ainsi, l'ensemble des actions de concertation développées ont pu toucher :

- ⇒ La population d'Annemasse Agglomération, soit environ 92 000 habitants
- ⇒ Les élus locaux du territoire d'Annemasse Agglo : les 12 maires des communes ainsi que les 326 conseillers municipaux
- ⇒ Les personnes publiques associées et autres acteurs du territoire, notamment l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Pôle Métropolitain du Genevois Français, les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, etc.), divers
- ⇒ Les autres acteurs du territoire associés : activités économiques, associations et société civile
- ⇒ Les techniciens des 12 communes et de l'intercommunalité

L'ensemble des mesures de concertation sont présentées dans ce bilan, en lien avec les différentes phases de la révision du SCOT.

Chapitre 2 - Les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la révision

#1 La concertation à destination des citoyens

La démarche d'information et de participation du public a été déployée au travers de plusieurs outils et moyens de communication tels que prévus dans la délibération :

Eléments de la délibération	Réalisation
Modalités d'information et de sensibilisation du public	
Organisation d'une conférence de presse pour expliquer la révision du SCOT et présenter les dispositifs de concertation	Conférence de presse du 19 mai 2017 à l'hôtel d'Agglomération
Mise à disposition des documents progressivement élaborés au siège d'Annemasse Agglo	Dossier de concertation en consultation libre à l'accueil du siège d'Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola à Annemasse, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
Mise en place d'une page internet dédiée à la révision du SCOT : mise à disposition du dossier, possibilité pour les internautes de formuler des observations en ligne	Mise en ligne sur le site d'Annemasse Agglo des documents en cours d'élaboration tout au long de la procédure à l'adresse suivante : https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/amenager-la-ville/revision-scot
Diffusion d'informations par des articles publiés dans le bulletin intercommunal et dans les bulletins municipaux s'ils existent	Publication d'articles dans 9 journaux communaux sur l'avancement du SCOT L'Agglomération ne publie pas de bulletin intercommunal. 8 articles et interviews ont par ailleurs été publiés dans la presse.
Modalités de participation du public	
Organisation d'au moins trois réunions publiques	4 ateliers citoyens ont été réalisés tout au long des différentes étapes de révision du SCOT
Un registre accompagnant le dossier de concertation	Ce registre a été ouvert à cet effet au siège d'Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola à Annemasse, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Possibilité de formuler des observations et remarques par courrier papier à l'adresse postale de la Communauté d'Agglomération ou par courrier électronique à l'adresse scot@annemasse-agglo.fr

Un courrier papier a été reçu.

Une dizaine de messages ont été envoyés par mail à l'adresse scot@annemasse-agglo.fr, avec différents niveaux de contribution ou questionnements : donner son avis sur le territoire, demander une prise en compte de priorités pour le SCOT, avoir des informations sur l'élaboration du document, etc.

Tout au long de l'élaboration du SCOT, les habitants ont pu s'informer, donner leurs avis, et faire des suggestions. En parallèle de l'arrêt du projet, le conseil communautaire tire le bilan de la concertation effectuée tout au long de la démarche d'élaboration, à partir de la synthèse des contributions de ce document.

1. S'informer : les supports d'information et de communication

Le site internet de l'agglomération



The screenshot shows the website header with a 'MENU' button, the 'Annemasse Agglo' logo, and the text 'Annemasse Les Voirons Agglomération'. Below the header is a large aerial photograph of a town. Underneath the photo is a breadcrumb trail: 'ACCUEIL - ACTIONS ET PROJETS - LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, UNE ADAPTATION NÉCESSAIRE AU TERRITOIRE'. The main article title is 'La révision du schéma de cohérence territoriale, une adaptation nécessaire au territoire'. Below the title are social media sharing options for Facebook and Twitter, and buttons for 'IMPRIMER' and 'ENVOYER PAR EMAIL'. At the bottom, there are four tabs: 'EN BREF', 'L'ESSENTIEL', 'LES POINTS CLEFS', and 'EN SAVOIR PLUS'.

Dès le démarrage de la démarche, une page dédiée au SCOT a été créée sur le site internet de l'agglomération, afin de permettre aux internautes de s'informer sur la démarche de révision mais aussi de faire part de son avis en transmettant un mail aux techniciens et élus d'Annemasse Agglo.

Cette page est accessible sur le site <https://www.annemasse-agglo.fr/>, rubrique «Actions et Projets» sous le titre : **La révision du schéma de cohérence territoriale, une adaptation nécessaire au territoire.**

Le SCOT, stratégie de développement du territoire



Cette page consiste à la fois en un espace de ressources informatives et pédagogiques sur la procédure d'élaboration et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des livrables de la démarche de révision et de la concertation.

Elle comporte plusieurs volets :

- Le SCOT, stratégie de développement du territoire : l'Essentiel, qu'est-ce qu'un SCOT ?
- « Le territoire d'Annemasse Agglo évolue, le SCOT aussi » : les enjeux de la révision du SCOT
- « Une révision en plusieurs étapes » : le calendrier et l'avancement de la révision
- « Participez à la révision du SCOT » : les modalités de concertation
- « Ce sujet m'intéresse, je veux en savoir plus » : les documents téléchargeables

Le site permet de télécharger l'ensemble des documents élaborés composant le projet de révision du SCOT, les comptes rendus de la concertation ainsi que les principales études supplémentaires réalisées au cours de la démarche :

- Rapport d'évaluation du SCOT (2013)
- Délibération du 25 février 2015 sur le lancement de la révision du SCOT
- Diagnostic et état initial de l'environnement
- Inventaire des zones humides (2017-2018) réalisé dans le cadre de l'état initial de l'environnement
- Documents liés au débat du PADD (présentation des orientations du PADD et PV du débat du conseil communautaire du 13/02/2019)
- Mise en ligne progressive des comptes rendus des principaux temps de concertation :
 - o les ateliers citoyens (mars 2018, décembre 2018, avril 2019 et novembre 2019)
 - o les séminaires politiques (décembre 2017, mai 2018, mars 2019)

Fréquentation de la page dédiée au SCOT : 1 197 visites entre le 1 mars 2018 et le 14 novembre 2019

Les outils numériques d'Annemasse Agglo sont également mobilisés pour informer de la tenue des ateliers de concertation (date et lieu) et du lancement de la plateforme de participation citoyenne, en s'appuyant sur :

- la rubrique « **Actualités** » du site internet d'Annemasse Agglo

Un atelier citoyen pour penser le territoire de demain
Actualité publiée le 01 mars 2018

PARTAGER: [f FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [IMPRIMER](#) [ENVOYER PAR EMAIL](#)

Annemasse Agglo met en place une démarche de participation et de concertation dans le cadre de la révision de son document d'urbanisme : Le Schéma de Cohérence Territoriale. Au travers d'une approche ludique et participative, Annemasse Agglo veut permettre aux habitants de s'exprimer.

Rendez-vous le lundi 12 mars 2018 à 19h, **saie du Savoy**, 1 rue de l'Ecole Buissonnière, à Ville-la-Grand.

Cet atelier participatif présentera la démarche et vous permettra ensuite de vous exprimer sur votre vision du territoire :

- Testez en direct vos connaissances du territoire grâce à un quizz sur les grandes thématiques d'aménagement
- Comment vit-on l'Agglo aujourd'hui ? Quel territoire en 2030 ? autant de questions auxquelles vous aurez ensuite l'occasion de répondre en participant à différentes animations.

Cet atelier citoyen constitue le premier acte d'une démarche de participation qui se déroulera tout au long de la révision du SCOT jusqu'à fin 2019.



VOTRE TERRITOIRE EN 2030, VOUS L'IMAGINEZ COMMENT ?
PARTICIPER À L'ATELIER CITOYEN DU 12 MARS 2018 à 19h, Saie du Savoy à Ville-la-Grand

[Atelier citoyen] Des besoins différents sur un même territoire : s'écouter, partager et proposer des pistes d'équilibres durables
Actualité publiée le 26 novembre 2018

PARTAGER: [f FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [IMPRIMER](#) [ENVOYER PAR EMAIL](#)



Dans le cadre de la concertation publique liée à la [révision de son Schéma de Cohérence Territoriale \(SCOT\)](#), Annemasse Agglo organise une soirée "débat citoyen" **mardi 4 décembre prochain, à 18h**, à Ville-la-Grand !

Le territoire de l'agglomération annemassienne connaît un fort développement. Néanmoins, il est contraint et fragile. Comment réussir cette équation ?

Annnonce des ateliers citoyens et du lancement de la plateforme de participation citoyenne sur le site internet d'Annemasse Agglo

Un atelier citoyen pour penser le territoire de demain
Actualité publiée le 04 novembre 2019

PARTAGER: [f FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [IMPRIMER](#) [ENVOYER PAR EMAIL](#)



VOTRE TERRITOIRE EN 2030, VOUS L'IMAGINEZ COMMENT ?

Annemasse Agglo met en place une **démarche de participation et de concertation** dans le cadre de la **révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, document d'urbanisme.

Après 3 ateliers citoyens en 2018 et 2019, l'agglo poursuit son objectif de **permettre aux habitants de s'exprimer sur les grands principes d'aménagement qui feront l'avenir et le devenir du territoire.**

Rendez-vous pour le nouvel atelier citoyen, le **jeudi 14 novembre 2019 à 18h30**, à la **maison des Association à Vétraz-Monthoux.**

"Dites-nous tout !", la plateforme d'expression citoyenne des habitants de l'agglo
Actualité publiée le 05 avril 2019

PARTAGER: [f FACEBOOK](#) [TWITTER](#) [IMPRIMER](#) [ENVOYER PAR EMAIL](#)



VOTRE TERRITOIRE EN 2030, VOUS L'IMAGINEZ COMMENT ?

Ouvert à tous, cet outil numérique innovant lance le débat en ligne en permettant l'expression citoyenne sur l'avenir du territoire de l'agglomération, dans le cadre de la démarche de révision de son document d'urbanisme : le Schéma de Cohérence Territoriale.

Préservation des espaces naturels, création de logements, développement de lignes de transports en commun, développement économique, tels sont les enjeux auxquels vous pouvez apporter votre pierre en tant que citoyen.

Alors rdv sur www.ditesnoustout.fr/annemasseagglo2030/ !

- Le compte d'Annemasse Agglo sur **les réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, LinkedIn)



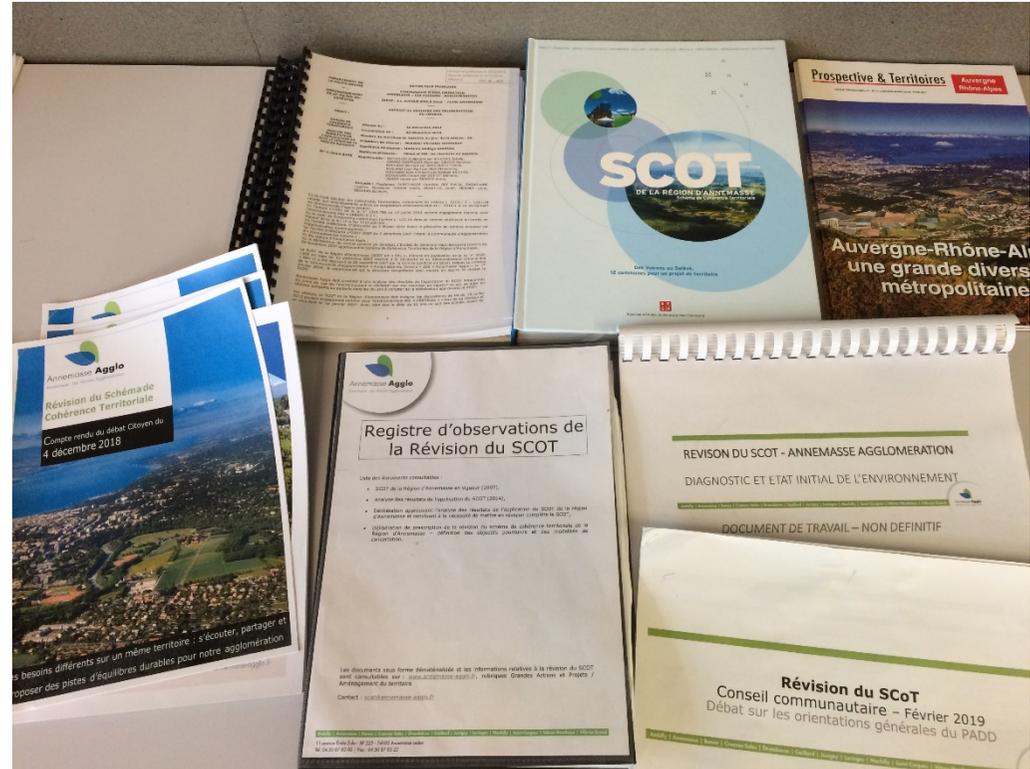
La communication papier du dossier de concertation

Annemasse Agglo a déployé une communication papier complémentaire :

- la mise à disposition du public d'un dossier comportant les documents relatifs au projet et les délibérations, au fur et à mesure de leur élaboration, au siège d'Annemasse Agglo, aux jours et heures ouvrables habituels.

A la date d'arrêt du SCoT, le dossier comprend :

- La délibération du 25 février 2015 de mise en révision du SCoT, définissant les modalités de concertation et les objectifs poursuivis,
- le SCOT en vigueur (approuvé en 2007) et son rapport d'évaluation réalisé en 2013,
- le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
- les documents liés au débat du PADD (présentation des orientations du PADD et PV du débat du conseil communautaire du 13/02/2019),
- la publication progressive des comptes rendus des ateliers citoyens (mars 2018, décembre 2018, avril 2019 et novembre 2019) et des séminaires politiques (décembre 2017, mai 2018, mars 2019).



- les rapports de comptes rendus d'ateliers et le débat des orientations du PADD, en plus d'être téléchargeables sur le site internet de l'agglomération, ont été imprimés et diffusés à l'occasion des événements ultérieurs à leur publication.

La presse locale

La presse représentant un excellent vecteur d'information auprès de la population, différentes actions à destination de cette cible ont été organisées :

- Une conférence de presse qui s'est tenu le 19 mai 2017 à l'hôtel d'agglomération qui a permis d'explicitier à la presse locale, les enjeux de cette révision
- Reportage radio avec interview des élus et techniciens (La Radio Plus)
- Des articles sur la démarche et les modalités de concertation ont été édités à plusieurs reprises dans la presse.

Des communiqués de presse ont été envoyés aux médias en amont de chaque étape d'élaboration : lors du lancement de la révision et pour 3 des ateliers citoyens.

Au total ce sont 8 articles et interviews qui ont été publiés et recensés dans les médias locaux sur la révision du SCOT. Les principaux médias locaux qui ont relayé les informations sur le SCOT sont Le Dauphiné Libéré et Le Messenger.

Reportage radio du 2 juin 2017 sur La Radio Plus : interview de M.Maire, Vice-Président à l'Aménagement d'Annemasse Agglo sur la présentation du SCOT et la concertation dédiée

Articles publiés

- Dauphiné Libéré, 01/02/2015 : « L'Agglo redéfinit ses caps à l'échelle du Grand Genève »
- Dauphiné Libéré, 23/05/2017 : « Le futur visage de l'agglo réclame un nouveau cadre »
- Le Messenger, 30/11/2017 : « A l'horizon 2030, la région d'Annemasse poursuit sa croissance /Pour ses dix ans, le SCOT se refait une beauté »
- Le Messenger, 06/12/2018 : « Annemasse Agglo, le futur du territoire se pense maintenant »
- Dauphiné Libéré, 06/04/2019 : « Échanges autour des objectifs du projet de territoire »
- Dauphiné Libéré, 12/04/2019 : « Dites-nous tout », en ligne les habitants peuvent tout dire
- Dauphiné Libéré, 12/07/2019 : « Révision du Scot : les acteurs économiques ont donné leurs avis »

Annemasse Agglo : le futur du territoire se pense maintenant

VILLE-LA-GRAND

C'est un gros mot le SCoT, qui peut rebouter mais qui cache des enjeux fondamentaux pour chacun des habitants et des acteurs économiques du territoire. Ce sàtane schéma de cohérence territoriale définira, pour les décennies à venir, la place laissée au développement des industries, celle accordée à l'agriculture ou encore celle donnée aux artisans locaux.

Première concertation publique
Mardi 4 décembre, une première concertation publique avait lieu à Ville-la-Grand, à la salle Le Savoy, avec une table ronde devant une assemblée d'environ 70 personnes avec cinq hommes invités: Gérard Alborini artisan, Yannick Le Priol conseiller local de développement, Guy Métrol, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Savoie, Matthieu Dunand agriculteur et Emmanuel Soussia

qui représentait un collectif d'amap (agriculture).

Les élus interdits de parler !
Au menu, une des premières étapes qui amènera fin 2019 à la révision du SCoT de l'Agglo et donc à la stratégie établie pour les vingt à venir en matière d'aménagement du territoire (voir les différentes phases ci-contre). Chacun a pu souligner les besoins de son domaine de prédilection et évoquer des pistes qui pourront aiguiller les élus (présents mardi pour certains, interdits de parler mais pas de prendre des notes !).

Les enjeux secteur par secteur
Les artisans ont un besoin constant de parcelles constructibles, pour s'installer et travailler. Gérard Alborini a notamment évoqué les dents creuses dans la zone industrielle de Ville-la-Grand comme autant d'opportunités. Guy Métrol, pour l'industrie, a expliqué que, selon lui, « l'enjeu est la préservation du forçier économique pour les activités de



De gauche à droite : Yannick Le Priol, Guy Métrol, Matthieu Dunand et Gérard Alborini.

production et la création de nouvelles zones d'activités et d'emplois » alors que Matthieu Dunand a tiré la sonnette d'alarme pour le milieu agri-

cole « qui n'a pas envie aujourd'hui de se développer mais de surcroît, on a besoin d'espaces pour maintenir une alimentation locale sur l'agglo ». Autant d'enjeux

qu'il va falloir prendre en compte pour préserver (ou améliorer) l'équilibre du territoire.

M. G.

Le calendrier

Mi 2019 : un projet de SCoT sera arrêté et voté en conseil

CRANVES-SALES

Échanges autour des objectifs du projet de territoire

Mercredi 3 avril, un atelier citoyen a eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot), pour parler du projet de territoire et s'exprimer sur son avenir.

Dans le cadre d'une dé-

ment et de développement durables (PADD), et un débat sur ses orientations générales. Il s'agit aussi d'approfondir les engagements de l'Agglo face aux objectifs du Scot 1 fixé dès 2007.

En préambule, Denis Maire (vice-président de l'Agglo en charge de l'urbanisme et

s'entendre à 12 communes, aux disparités importantes. Mais c'est un petit Scot, contrairement à certaines métropoles qui doivent composer avec plus de 200 communes.

Mercredi, six tables étaient installées autour de trois thèmes: l'environnement, le

ent urbain et Parmi les orientées pour le suivre la proie des espaces mise en valeur paysages emblé du quotidien, service du bien-habitants. Mais Agglo par une solidarité forte lien social, dé-

Un atelier participatif pour s'exprimer sur l'avenir du territoire. Photo Le DU/S.Pe.

et voté par les élus de l'Agglo avant la fin de l'année. À l'avenir, un Scot à l'échelle du Pôle métropolitain pourrait être envisagé et un PLU (Plan local d'urbanisme) d'Agglo pourrait voir le jour dans les dix prochaines années.

Sabine PELLISSON

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | VENDREDI 12 AVRIL 2019 | 9

ANNEMASSE AGGLO

“Dites-nous tout” : en ligne, les habitants peuvent tout dire



Cela pourrait être un super outil pour les élections municipales. Mais non, pour l'heure en tout cas, cette nouvelle plateforme “Dites nous tout” a pour but de réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Dans le cadre de sa démarche de participation citoyenne, Annemasse Agglo lance sa plateforme de participation numérique citoyenne. Habitat, emploi, commerce, déplacements, environnement et cadre de vie: autant de sujets sur lesquels les élus d'Annemasse Agglo donnent la possibilité aux habitants de s'exprimer d'avril à juillet. Pour y accéder : ditesnoustout.fr/annemasseagglo2030. Infos: annemasse-agglo.fr

Les bulletins d'information des communes et leur site internet

Des articles sur l'avancement de la démarche de révision du SCOT ont été publiés dans les journaux de 9 communes et certaines communes ont publié des articles sur leur site internet.

2. S'exprimer : les supports mis à disposition

Les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'exprimer tout au long de la démarche à travers plusieurs supports.

Les courriers, courriels et le formulaire en ligne

Tout au long de la démarche il était possible d'adresser sa contribution individuelle à l'agglomération par le biais :

- d'un courrier adressé à Denis MAIRE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, à l'adresse suivante : Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola, 74 100 Annemasse
- une adresse mail spécifiquement créée afin de recueillir les remarques des citoyens et les questions tout à long de la procédure : scot@annemasse-agglo.fr
- d'un formulaire de contact sur le site internet d'Annemasse Agglo, <https://www.annemasse-agglo.fr/>, rubrique «Contact» laissant la possibilité à toute personne intéressée de déposer ses observations et propositions.

Bilan des courriers

- Un courrier papier a été adressé à M. le Vice-Président en charge de l'aménagement
- 15 mails ont été envoyés à l'adresse scot@annemasse-agglo.fr
- Aucune contribution rédigée via le formulaire de contact du site internet d'Annemasse Agglo

Le registre

Un registre a été déposé tout au long de la démarche au siège d'Annemasse Agglo, accessible aux heures et jours habituels d'ouverture et permettant à toute personne intéressée d'inscrire ses observations et propositions.

Au total, 2 contributions ont été écrites et un texte a été déposé dans le registre. Les contributions envoyées par mail ont également été intégrées au registre afin de partager plus largement l'ensemble des observations reçues.

Mise en place d'une plateforme de concertation « Dites-nous tout : Votre vision du territoire nous intéresse »

En complément des moyens d'expression déjà en place (prévus dans la délibération indiquant les modalités de concertation), les élus d'Annemasse Agglo ont voulu renforcer ses outils de participation dans le cadre du SCOT afin de prendre en compte des avis variés dans l'élaboration des projets du territoire.

Une consultation numérique a donc été lancée entre le 28 mars et le 28 juin 2019 via la plateforme de participation Dites-nous tout :

www.ditesnoustout.fr/annemasseagglo2030

Cette plateforme, outil innovant au cœur de la démarche de concertation du SCOT, remplit plusieurs buts :

- Toucher un public le plus varié possible afin d'impliquer tous les habitants du territoire à la révision de ce document et leur permettre de s'exprimer sur le projet
- Echanger avec les autres contributeurs



Par un outil se voulant ouvert et connecté, cette plateforme de concertation s'adresse au grand public mais plus particulièrement à un public jeune et connecté. La moyenne d'âge de fréquentation du site est située par ailleurs, entre 30 et 40 ans, démontrant alors cette cible.

Cette enquête participative en ligne a été développée autour de deux formats :

• Un **questionnaire** « **Imaginez l'agglomération de demain** » composé de 20 questions, afin de permettre de connaître les priorités des habitants sur des grandes thématiques du SCOT,

• **Deux discussions** ouvertes : une générale « Venez-vous exprimer sur l'avenir du territoire » et une autre plus thématique « Comment mieux se déplacer sur le territoire ? »

- ❖ Près de 1600 visiteurs se sont rendus sur la plateforme numérique au cours des 3 mois d'ouverture
 - ❖ 24 questionnaires « Imaginez l'agglomération de demain » remplis entièrement
 - ❖ 3 contributions recueillies dans le cadre des discussions sur les thématiques de la mobilité durable (développement des transports en commun, du vélo), la gestion des déchets, le soutien aux activités et savoir-faire locaux (agriculture de proximité, artisanat), la préservation des espaces verts et le développement des espaces de rencontres
- Promotion pour la plateforme participative via la page Facebook, LinkedIn et Twitter d'Annemasse Agglo, lancée le 05/04/2019 : la communication Facebook a touché 16 063 personnes et a enregistré 142 réactions, commentaires ou partages (dont 56 commentaires).

Point à noter : malgré un nombre de visiteurs satisfaisant, le nombre de participants a été plutôt faible. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce bilan :

- La thématique du SCOT : un sujet pas assez concret et très vaste pour les habitants, une sélection de thèmes plus précis aurait pu être plus efficace
- Une appropriation difficile du territoire d'Annemasse Agglo par les habitants
- La communication physique qui aurait pu être davantage développée

3. Partager et échanger : Modalités de participation du public

Annemasse Agglo a choisi de mettre en place une démarche de participation citoyenne dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence territoriale (SCoT), en s'appuyant sur des temps d'échanges et d'ateliers de travail ouverts et constructifs. Quatre temps de concertation, sous la forme d'ateliers citoyens, ont suivi les temps d'élaboration du SCOT et se sont organisés au cours des 3 phases du projet (diagnostic et enjeux, projet politique du PADD et transcription des règles dans le DOO).

Les objectifs visés à travers l'organisation de ces ateliers sont :

- Engager une dynamique de réflexion collective autour de la révision du SCoT ;
- Mettre en perspective les éléments d'études techniques et de positionnement politique par une vision sensible du « territoire vécu » par le grand public ;
- Contribuer à alimenter les réflexions des élus sur les objectifs du PADD et du DOO en sollicitant l'expertise d'usage du grand public sur des sujets clés.

Afin de favoriser les prises de paroles, propositions et réactions, divers formats ont été proposés aux citoyens au cours de ces ateliers : brainstorming autour des perspectives d'avenir de l'agglo, atelier post-its sur le diagnostic territorial, débat table ronde avec des intervenants du territoire, propositions d'actions concrètes à mettre en place dans le cadre du SCOT.

Ces réunions étaient d'abord à destination des habitants des 12 communes de l'agglomération d'Annemasse, en s'appuyant sur une communication grand public. Des invitations personnalisées aux ateliers de concertation ont également été adressées par mail aux élus des communes de l'Agglomération ainsi qu'aux personnes et acteurs locaux inscrites au fur et à mesure des événements de concertation du SCOT. Afin de garantir une mobilisation la plus large possible des habitants du territoire, il a été décidé d'organiser ces ateliers citoyens dans des communes différentes et en soirée (18h30-21h).

Au total, c'est plus de 160 personnes qui ont pris part à ces rendez-vous publics autour du SCOT.

Atelier citoyen n° 1 sur le diagnostic et les enjeux du SCOT

Le premier atelier s'est tenu le 12 mars 2018 à la salle du Savoy à Ville-la-Grand, en présence de M. Denis Maire, Vice-Président à l'aménagement, M. Jean-Luc Soulat, Vice-Président à l'environnement et Mme Nadine Jacquier, Maire de Ville-la-Grand. Il a réuni une vingtaine de personnes.

Objectif de l'atelier

Cette première phase de concertation avec les habitants avait pour objectif d'échanger sur la vision du territoire actuel (via un quizz sur le diagnostic) et futur à l'horizon 2030 (travail collaboratif sur les perspectives d'avenir et les thématiques prioritaires).

La rencontre a réuni plus d'une vingtaine de participants qui ont produit plus de 100 contributions écrites, en deux temps :

- définir les trois mots clés pour traduire leur vision ou leurs souhaits concernant l'agglomération en 2030 ;
- travailler sur les grands constats du diagnostic (points forts/faibles du territoire, pistes d'évolution) à travers un mur de post-its, portant sur les thématiques suivantes : habiter et vivre l'agglomération, travailler et entreprendre, se déplacer au quotidien, se divertir et découvrir, accompagner et soutenir les ménages, préserver et valoriser le territoire.

Cet atelier a permis d'alimenter et de compléter le diagnostic technique du territoire par l'expertise d'usage et la connaissance fine du territoire des habitants.

Outils d'information mobilisés

- Par un communiqué de presse du 05/03/2018
- Publicité dans la presse locale pour informer les citoyens de la réunion :
 - Le Messenger, 08/03/2018
 - Le Dauphiné Libéré, 11/03/2018
- Par publication sur les réseaux sociaux avec des liens sur la page d'Annemasse Agglo : publication Facebook du 01/03/2018
- Par le site internet d'Annemasse Agglo à la rubrique « actualités » : publication du 01/03/2018 à l'adresse suivante, <https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/un-atelier-citoyen-pour-penser-le-territoire-de-demain>

Atelier citoyen n°2 (thématique) sur l'équilibre des activités sur le territoire dans le cadre du PADD

La deuxième rencontre atelier s'est tenue le 4 décembre 2018 à la salle du Savoy à Ville-la-Grand sous la forme d'un débat citoyen entre cinq intervenants représentant la société civile :

- Matthieu DUNAND (Confédération paysanne)
- Emmanuel SOUSSIA (Association ODAMAP)
- Gérard ALBORINI (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
- Guy METRAL (Chambre de Commerce et d'Industrie)
- Yannick LE PRIOL (Conseil de développement)

Le débat a mobilisé plus de 70 participants.

Outils d'information mobilisés

- Par une sensibilisation des habitants dans la rue (dans le cadre d'une mission avec Voix Publique) : à la fois pour informer les passants des enjeux du SCOT, recueillir leur avis et perceptions du territoire à travers un questionnaire proposé et inscrire un maximum de passants afin qu'ils participent au débat citoyen du 4 décembre. Les résultats de cette mission de sensibilisation sont :
 - 201 personnes informées, 94 réponses au questionnaire
 - 50 personnes intéressées à participer à l'atelier (36% ont confirmé leur présence par téléphone) pour aboutir à la présence réelle de 7 citoyens qui n'avaient jamais participé à un dispositif de concertation citoyenne.
- Par publication sur les réseaux sociaux avec des liens sur la page d'Annemasse Agglo : publication Facebook du 26/11/2018
- Par le site internet d'Annemasse Agglo à la rubrique « actualités » : publication du 26/11/2018 à l'adresse suivante, <https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/atelier-citoyen-des-besoins-differents-sur-un-meme-territoire-secouter>
- Par une invitation presse du 26/11/2018

Objectif de l'atelier

Ce temps de concertation a été lancé dans le cadre de la réflexion sur les grandes orientations du PADD, afin d'aborder l'enjeu de la coexistence des activités et de l'utilisation du foncier sur un territoire contraint. Il a été ainsi nommé « des besoins différents sur un même territoire : s'écouter, partager et proposer des pistes d'équilibres durables pour notre agglomération ».

Après une rapide mise en contexte, les intervenants ont été invités tout à tour à s'exprimer autour de la question-phare du partage des espaces sur un territoire en développement, et plus précisément, à donner leur point de vue sur leur « relation à la terre » et leurs besoins en foncier.

Après le débat en table ronde, les intervenants ont été invités à échanger avec la salle.

Afin de garantir la libre expression de l'ensemble des intervenants et participants, les élus étaient présents mais dans une posture d'écoute, sans prise de paroles.

Atelier citoyen n°3 sur les axes du PADD et sa déclinaison dans le DOO

Un troisième atelier s'est déroulé le 3 avril 2019, à la Maison des Sociétés à Cranves Sales, en présence de M. Denis Maire, Vice-Président à l'aménagement et M. Claude Corvi, Adjoint à Cranves-Sales. L'atelier a mobilisé près de 50 participants.

Objectif de l'atelier

Après un travail d'un an avec les élus et les acteurs du territoire, l'objectif de cet atelier citoyen était de partager les grandes orientations imaginées dans le PADD et de poursuivre la réflexion collective autour de la révision du SCOT afin de traduire de manière adaptée ces orientations. L'atelier a été structuré en deux temps :

1. **Une présentation pédagogique des axes politiques débattus du PADD** par le Vice-Président à l'aménagement et l'équipe technique, suivie d'un temps de réactions et d'échanges avec la salle sur les priorités pour le territoire.
2. **Un atelier de travail nommé « Souviens-toi du futur »**, dans lequel les participants étaient invités à se placer dans la posture suivante : nous sommes le 31 décembre 2032, le projet de territoire arrive à son terme avec un bilan positif. Le but du jeu est de demander aux participants de contribuer à la mise en œuvre de ces grands objectifs, en travaillant sous forme d'ateliers thématiques à imaginer des leviers et actions concrètes bénéfiques pour le territoire d'Annemasse Agglo d'ici 2032.

Après plus d'une heure de travail organisé autour de tables thématiques, la quarantaine de participants ont rédigé plus de **32 fiches-actions**, qui sont ensuite affichées et partagées collectivement, avant une conclusion synthétique de l'atelier et l'annonce des prochaines échéances.

Outils d'information mobilisés

- Par un communiqué de presse du 18/03/2019
- Publicité dans la presse locale pour informer les citoyens de la réunion :
 - Le Messenger, 28/03/2019
 - Le Dauphiné Libéré, 31/03/2019
- Par publication sur les réseaux sociaux avec des liens sur la page d'Annemasse Agglo : Evènement Facebook « Votre territoire en 2030, vous l'imaginez comment ? », publications Twitter du 22/03/2019 et 01/04/2019

Atelier citoyen n°4 sur la finalisation du DOO et du SCOT

Un quatrième atelier s'est déroulé le 14 novembre 2019 à la Maison des Associations à Vétraz-Monthoux, en présence de M. Denis Maire, Vice-Président à l'aménagement et Mme Michelle Amoudruz, Maire de Vétraz-Monthoux. L'atelier a mobilisé près de 25 participants.

Outils d'information mobilisés

- Par un communiqué de presse du 04/11/2019
- Publicité dans la presse locale pour informer les citoyens de la réunion
 - Le Messenger, 07/11/2019
 - Le Dauphiné Libéré, 10/11/2019
- Par publication sur les réseaux sociaux avec des liens sur la page d'Annemasse Agglo : publications Facebook et Twitter du 04/11/2019
- Par le site internet d'Annemasse Agglo à la rubrique « actualités » : publication du 04/11/2019 à l'adresse suivante, <https://www.annemasse-agglo.fr/infos-et-loisirs/actualites/un-atelier-citoyen-pour-penser-le-territoire-de-demain-0>

Objectif de l'atelier

En phase de finalisation du SCOT avant l'arrêt du document, ce dernier atelier citoyen a eu pour but de partager et débattre des pistes de déclinaison travaillées dans le DOO afin de voir si elles traduisaient de manière adaptée les orientations fixées dans le PADD.

Pour partager ce travail de manière interactive, il a été proposé de balayer le projet de SCOT en 8 questions/réponses qui traitent des thématiques clés de l'aménagement du territoire. Pour chacune des questions, M.Maire, Vice-Président à l'aménagement, pose la philosophie et les priorités politiques recherchées dans le SCOT avant une présentation succincte des principales mesures du DOO pour y répondre. Un temps d'échanges ponctue ce format questions/réponses pour ouvrir le débat.

Les 8 questions/réponses portaient sur les thèmes suivants :

- #1. Quels sont les engagements de l'Agglomération en faveur de la protection de la biodiversité ?
- #2. Quels outils pour le SCoT en matière de pérennisation et de mise en valeur des activités agricoles locales ?
- #3. Comment le SCoT agit-il en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'image du territoire ?
- #4. Comment le SCoT entend-il assurer un aménagement maîtrisé et équilibré de l'Agglomération ?
- #5. Comment le SCoT participe-t-il à l'équilibre social de l'Agglomération à travers des réponses adaptées aux besoins quotidiens des ménages ?
- #6. Quels sont les solutions portées par le SCoT en faveur du développement d'un tissu économique attractif et diversifié ?
- #7. Quel est le projet de mobilité et d'aménagement d'Annemasse Agglo à l'horizon 2032 ?
- #8. Quels sont les engagements de l'Agglomération en matière de transition énergétique et d'excellence environnementale ?

#2 La concertation à destination des élus de l'agglomération et des communes

Au regard de l'évolution notable du territoire au cours des dix années de mise en œuvre du SCOT, la révision du document est un temps fort de positionnement politique, pour questionner les orientations du SCoT précédent et approfondir les choix et les ambitions du projet de territoire dans toutes ses thématiques. Il est donc nécessaire que tous les élus soient pleinement associés aux différents temps de construction du Scot.

Les élus sont prioritairement associés dans le cadre des instances d'Annemasse Agglo :

- Une instance spécifique : Le **Comité Stratégique de suivi de la révision du SCOT** (COSTRAT SCOT), composé des maires et des adjoints à l'urbanisme/aménagement des douze communes, en associant les référents urbanisme. Il s'est réuni régulièrement (16 réunions en 3 ans) afin de déterminer le niveau d'ambition et les priorités et d'arbitrer sur les orientations stratégiques.
- La **Commission Aménagement /Habitat** (parfois élargie à d'autres commissions) a également été mobilisée dans le cadre du SCoT, pour travailler sous forme d'atelier thématique et ainsi alimenter le Costrat. Des présentations de l'avancement des différentes phases ont été proposées ainsi qu'un atelier de travail, dans le cadre du diagnostic en juillet 2017, axé sur l'enjeu des temps de déplacements dans le SCOT.
- L'ensemble des élus du **Conseil Communautaire** sont en charge de valider les principaux points d'étape et de délibérer lors des points réglementaires (débat du PADD, arrêt et approbation du SCoT).

A noter, des instances techniques ont également été formalisées et se sont réunies tout au long du processus de révision du SCOT :

- une équipe-projet réunissant les référents techniques des communes : des réunions de travail et d'échanges entre l'équipe technique d'Annemasse Agglo, le bureau d'études et les référents urbanistes des communes ont eu lieu régulièrement, en particulier pendant la phase de travail sur le DOO.
- un groupe technique s'est constitué avec les référents techniques internes au sein de l'agglomération. Il réunissait les principaux services thématiques intégrés dans le champ du SCOT.

En complément de ces instances politiques pérennes, des temps de dialogue politique ont été organisés, afin de renforcer les possibilités d'échanges et de contribution des élus communaux aux étapes clés de la révision.

Les séminaires politiques

Les séminaires politiques ont été organisés en démarrage de chacune des 3 étapes d'élaboration du SCOT (diagnostic, PADD, DOO) afin de faire contribuer les élus du territoire à positionner le curseur, faire émerger et prioriser les pistes d'action et ainsi converger vers la construction d'une vision commune pour l'avenir du territoire.

Pour cela, les séminaires ont proposé des formats divers et innovants afin de favoriser une réflexion collective, par exemple à travers :

- Un quizz interactif permettant un partage des données clés du territoire afin que les élus puissent mieux se saisir des enjeux et éléments phares du diagnostic
- Un world café : les élus ont été invités à débattre sur les grands défis du territoire afin de faire émerger les grandes orientations du PADD, en tournant entre les tables-rondes thématiques afin d'alimenter la réflexion des groupes précédents.

Les séminaires ont été organisés le samedi matin, afin de garantir la mobilisation la plus large des 326 conseillers communaux du territoire invités. Pour chaque rencontre, une invitation personnelle a été transmise, complétée d'un relai d'information au niveau des instances communautaires et une relance auprès des communes.

3 séminaires ont eu lieu au cours de l'élaboration du SCOT :

- 1^{er} séminaire : le 2 décembre 2017 au complexe Martin Luther King d'Annemasse, où plus d'une soixantaine d'élus ont répondu présents. L'objectif de ce premier temps politique visait une appropriation par les élus des éléments de diagnostic du SCOT et un partage des enjeux du territoire.
- 2^e séminaire : le 26 mai 2018 à l'hôtel d'agglomération d'Annemasse Agglo, où 55 élus ont pu élaborer et débattre des priorités du futur projet d'aménagement et de développement durable, en construisant collectivement les grands axes du document.
- 3^e séminaire : le 23 mars 2019 à l'hôtel d'agglomération d'Annemasse Agglo. Une quarantaine d'élus étaient présents pour discuter des principes des règles et de leur niveau d'ambition, à décliner ensuite au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs.

Les rencontres communales

Le Vice-Président à l'aménagement a souhaité organiser des rencontres « politiques » avec les 12 communes de l'agglomération afin de partager et enrichir les orientations du SCOT avec l'ensemble des élus du territoire, lors de deux phases stratégiques.

La tournée des communes du PADD, en 2018 : un passage dans les conseils municipaux de l'ensemble des communes a été réalisé pour présenter les orientations du PADD en amont du débat en conseil communautaire.

La tournée des communes sur la finalisation du DOO en 2019 : après une phase de construction technique et politique des règles du DOO en Costrat, des rencontres avec les communes du territoire ont été organisées, pour échanger et enrichir une première version du document à partir de leurs retours techniques et contributions politiques.

#3 La concertation à destination des acteurs du territoire

Les Personnes publiques associées

Au-delà des instances institutionnelles de l'Agglomération, les personnes publiques associées ou consultées à leur demande ont été mobilisées à chaque phase de la démarche de révision :

- le 20 avril 2018, pour une présentation des éléments clés du diagnostic et de l'identification des enjeux thématiques (11 partenaires présents)
- le 11 mars 2019, pour une présentation des grands objectifs du PADD (15 partenaires présents)
- le 24 octobre 2019, pour un état d'avancement du SCOT et une présentation des orientations du DOO (10 partenaires présents)

Les services de l'Etat ont été plus régulièrement associés, notamment en phase d'élaboration du DOO, à travers des échanges techniques et politiques sur la méthodologie mise en place et les déclinaisons du projet.

Les rencontres des acteurs locaux

Une concertation élargie et complémentaire aux temps citoyens a été souhaitée aux grandes étapes du document, afin de porter à connaissance le projet et surtout de permettre à une large palette d'acteurs impliqués dans le territoire de s'impliquer et participer au processus de révision.

Ces « rencontres des acteurs locaux » ont été conçues comme des espaces de travail, réunissant des professionnels des thématiques abordées : chefs d'entreprise, représentants d'associations, représentants de la société civile, partenaires institutionnels..., pour nourrir l'élaboration du document. La communication autour de ces rencontres a été réalisée par invitations mail et papier aux différentes structures identifiées comme étant des interlocuteurs de l'Agglomération et de ses partenaires sur les différents thématiques abordées dans le cadre de la rencontre et du SCOT.

Deux rencontres ont eu lieu au cours de la révision, réunissant plus de 150 participants de manière cumulée.

- **« Rencontre des acteurs locaux » n°1**

Il s'agit d'une rencontre multithématique organisée en phase PADD, qui s'est tenue le 30 octobre 2018 à l'Hôtel d'Agglomération. Elle a réuni plus de 100 personnes.

Après un temps introductif d'accueil et mise en contexte par les élus présents, les participants étaient invités à s'orienter vers l'un des 3 « parcours thématiques » de travail au choix : développement économique, environnement-mobilité et développement urbain.

Pour chaque parcours, 2 ateliers de travail d'une heure étaient prévus successivement, afin d'alimenter les orientations prioritaires du PADD :

Parcours Développement Economique

Atelier 1 « Comment fluidifie-t-on le marché pour permettre à tous types d'activités de s'implanter et de se développer ? »

Atelier 2 « Comment organiser des pôles d'activités économiques et les rendre efficaces, attractifs et fonctionnels pour leurs utilisateurs ? »

Parcours Environnement

Atelier 1 « Atténuation du changement climatique : quelle(s) mobilité(s) pour demain ? »

Atelier 2 « Adaptation au changement climatique : construire le territoire de demain pour limiter sa vulnérabilité »

Parcours Développement urbain : Allier densité et qualité de vie, vivre en zone dense à Annemasse Agglo

Atelier 1 « Compacité et densité urbaine : atouts et inconvénients »

Atelier 2 « Leviers pour répondre aux problématiques identifiées »

- **« Rencontre des acteurs locaux » n°2**

Il s'agit d'un atelier orienté sur les enjeux du développement économique et commercial (en lien avec l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) dans le cadre de la phase DOO. Il s'est tenu le 9 juillet 2019 à l'Hôtel d'Agglomération, réunissant à cette occasion près de 50 personnes.

Avant d'ouvrir le débat sur la prise en compte dans le SCOT des enjeux de l'aménagement commercial sur le territoire d'Annemasse Agglo, la première partie de la rencontre a été consacrée à une présentation du contexte et du cadre existant, avec : le rappel de la stratégie de développement économique et touristique adoptée en 2017, les enjeux identifiés dans le diagnostic et les grandes orientations fixées en la matière dans le PADD.

La rencontre s'est ensuite poursuivie sur un temps participatif de positionnement des participants sur la base de propositions de pistes de mise en œuvre en matière d'implantations commerciales. Pour cela, les participants ont été invités à répondre à un questionnaire numérique en direct depuis leur téléphone portable, pour sélectionner les propositions les plus intéressantes. Une synthèse et des échanges suivent ensuite l'analyse des réponses qui étaient affichées sur l'écran en direct.

Trois grands sujets sont abordés et mis à la réflexion collective :

- Sujet 1 : Renforcer les centralités
- Sujet 2 : Maîtriser les implantations commerciales d'opportunité en dehors des centralités
- Sujet 3 : Repenser la périphérie commerciale – redessiner les zones commerciales
- Sujet 4 : Repenser la périphérie commerciale - créer des complémentarités

Les contributions du Conseil de Développement

En tant que Communauté d'Agglomération de plus de 20 000 habitants, Annemasse Agglo s'est dotée d'un Conseil de Développement depuis juin 2018, conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

Par la nature même du document, le SCOT fait l'objet d'une consultation obligatoire du Conseil de Développement, puisqu'il s'agit d'un « document de prospective et de planification résultant du projet de territoire] ».

Ainsi, le Conseil de Développement a été officiellement saisi pour émettre un avis sur la révision du SCOT lors de l'Assemblée plénière du 20 septembre 2018. Les objectifs formulés lors de la saisine sont de s'approprier le document, en formulant des recommandations et observations, permettant de développer :

- Une réflexion prospective, pour alimenter un document à vision 2030+
- Une réflexion transversale, pour mesurer l'impact et les incidences des choix d'aménagement, en recherchant un équilibre territorial
- Une réflexion innovante et réaliste, pour formuler des objectifs et des moyens non démesurés et qui pourraient concrètement être mis en œuvre

Un groupe de travail d'environ 10-15 personnes s'est formé spécifiquement pour le suivi du SCOT au sein du Conseil de Développement. Etant donné l'avancement déjà réalisé de la révision en 2018, les membres du Conseil de Développement ont été mobilisés directement sur la phase de définition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le travail a été structuré en deux grandes phases :

- L'analyse du PADD de décembre 2018 à avril 2019, avec 4 séances de travail dédiées, un vote de l'avis en Assemblée plénière du 22 mai 2019 (à l'unanimité des présents, 26 votes pour et 2 abstentions) et une présentation devant le bureau communautaire du 2 juillet 2019. La méthode de travail retenue a été une analyse transversale des 3 axes du PADD, avec un temps de débat par axe avant de synthétiser un avis croisé des orientations.
- L'analyse du DOO de septembre à décembre 2019, avec 7 séances de travail organisées et un vote de l'avis en Assemblée plénière du 26 novembre 2019. Compte tenu de la transversalité des thématiques abordées, le groupe de travail s'est d'abord concentré sur la déclinaison de trois enjeux thématiques prioritaires pour le territoire : le développement urbain, la nature et l'humain. Un avis par thématique a été produit, complété par une analyse générale du DOO. Cet avis global du DOO a été complété par des recommandations et compléments plus techniques, dans le cadre d'une contribution supplémentaire.

En parallèle, les membres du Conseil de Développement ont pu suivre l'avancement de la procédure et participer aux autres temps de concertation, en étant invités aux « rencontres des acteurs locaux » ainsi qu'aux ateliers citoyens du SCOT.

Autre concertation thématique : le groupe de travail du Projet Agricole d'Agglomération

Le monde agricole a été associé dans la démarche de révision du SCOT, en lien avec le travail de diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc. Le « groupe agricole » du Projet Agricole d'Annemasse Agglo, associant des agriculteurs et élus du territoire, s'est réuni à 4 reprises afin de se positionner les enjeux de l'agriculture sur le territoire et travailler sur les cartes de diagnostic des enjeux agricoles.

Chapitre 3 - Analyse des questionnements et apports de la concertation

Les contributions et questionnements de la concertation sont synthétisés et analysés dans la présente partie du bilan de la concertation en les regroupant par phase d'élaboration du SCoT.

Cette synthèse par étape et thématique intègre les expressions suivantes :

- les principales conclusions issues du travail des séminaires politiques, des ateliers citoyens et des rencontres des acteurs locaux
- les interventions et questionnements libres des participants lors des ateliers citoyens
- les interventions et contributions des PPA
- le résultat du questionnaire et les contributions issues de la plateforme de concertation « Dites-nous tout »
- les avis du Conseil de Développement sur le PADD et le DOO
- les courriers, mails ou textes dans le registre de concertation et envoyés à l'adresse d'Annemasse Agglo ou via l'adresse mail SCOT

Sur l'ensemble des contributions recueillies dans les différents formats de consultation et concertation proposés, certaines remarques ont portées sur des questionnements plus généraux relatifs :

- au cadre réglementaire d'élaboration du SCOT et des liens entre les documents de planification (SCOT-PLU) ainsi qu'entre le SCOT et les projets opérationnels,
- à la structuration et la technicité soulignée des documents intégrés dans le SCoT,
- à la gouvernance globale du territoire (nom de l'intercommunalité, fusion de communes, PLUi) et au positionnement d'Annemasse Agglo dans le bassin de vie du Grand Genève.

Il est à noter que l'analyse des contributions qui suit se concentre sur les différentes thématiques qui sont ressorties des échanges et avis, et qui entrent dans le champ thématique de compétences du SCOT.

Préservation du cadre naturel et agricole et valorisation des paysages du territoire

Une préservation nécessaire du cadre de vie tout en garantissant une mise en valeur accessible de ce patrimoine naturel aux habitants

La position des élus sur cet enjeu

Les élus du territoire ont identifié comme une priorité la préservation du patrimoine naturel afin de garantir un cadre de vie de qualité dans un espace de vie déjà très urbanisé et concentré. Cela doit être traduit dans le SCOT à travers la protection stricte des réservoirs de biodiversité et la réduction de la fragmentation des milieux (préservation des coupures vertes, valorisation des cours d'eau et d'une trame verte urbaine de qualité)

Lors du travail de structuration du PADD, la volonté de conserver un cadre de vie apaisé et préservé a été confirmée, à la fois que ce soit la préservation de la biodiversité et des espaces ouverts (notamment agricoles), que la valorisation des espaces naturels (qualité des paysages, accessibilité d'espaces de ressourcement à proximité).

Cela se traduit notamment par le souhait des élus de hiérarchiser dans le DOO les espaces naturels sensibles (réservoirs, corridors) au sein de la carte Trame Verte et Bleue.

Contributions des acteurs du territoire

Dans le cadre de ses avis sur les différents documents du SCOT, le groupe de travail du Conseil de Développement a souhaité s'investir particulièrement sur la place de la nature sur le territoire, sous toutes ses formes. Il a particulièrement insisté sur l'accessibilité de la nature à l'ensemble de la population, tant en ville que dans les espaces naturels. C'est en reconnectant les habitants à leur environnement qu'ils s'y intéresseront davantage et voudront la protéger.

Néanmoins, l'ouverture des espaces naturels remarquables du territoire doit faire l'objet d'un accompagnement via une sensibilisation forte (éducation à l'environnement, signalétique pédagogique...).

Les bords de cours d'eau (l'Arve et le Foron) sont des espaces particulièrement sensibles et stratégiques pour l'agglomération, ils

nécessitent donc d'être protégés et rendus accessibles à pied/vélo pour devenir de véritables espaces de ressourcement.

Enfin, l'enjeu de la pollution lumineuse et son impact sur la biodiversité doit être prôné dans le SCOT, en incitant la généralisation de l'extinction des éclairages publics inutiles.

Les territoires voisins (Chablais, Vallée Verte et le canton de Genève) ont de leur côté insisté sur l'enjeu de prendre en compte dans la carte de la Trame Verte et Bleue les continuités et corridors écologiques en lien avec les territoires voisins et l'espace transfrontalier et de renforcer la préservation et la restauration de ces espaces (à l'exemple du Plateau de Loëx ou du nœud de corridors écologiques en lien avec le projet d'autoroute Machilly-Thonon). La possibilité de délimiter à la parcelle certains corridors contraints dans le DOO est mentionnée, afin de permettre une préservation fine de ces secteurs.

Sur le thème des paysages, il est rappelé le travail réalisé dans le cadre du programme INTERREG sur les lisières et les limites paysagères, qui peut alimenter la réflexion sur la prise en compte et la maîtrise du mitage généralisé lié au développement urbain.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Lors de la première phase de concertation, la thématique environnementale et du cadre de vie s'est imposée dans les principaux enjeux du territoire à aborder dans le SCOT. Ainsi, le premier atelier citoyen a positionné en priorité n°1 l'ambition de « privilégier l'environnement et le cadre de vie, en souhaitant préserver les paysages et le cadre naturel ».

Les résultats de l'enquête participative de la plateforme « Dites-nous tout » confirment cette thématique comme prioritaire pour l'avenir du territoire : 59% des sondés mettent en avant l'enjeu essentiel de trouver un équilibre entre préservation et développement. Cette priorité donnée au volet environnemental est le reflet d'un sentiment de manque de protection des espaces naturels du territoire (42% les estiment faiblement protégés). Ils soutiennent donc une politique de densification, afin de préserver les espaces non-bâties et de préférer à la place les zones déjà urbanisées.

Propositions et attentes

Les pistes évoquées par les participants sur le volet « cadre naturel » et « paysages » portent sur les points suivants :

- Garder les poumons verts (espaces agricoles et naturels) de l'Agglo afin de limiter la pollution de l'air et de préserver la biodiversité du territoire, tout en les valorisant comme des espaces de détente et de respiration ;
- Bloquer les permis de construire dans toutes les zones présentant des enjeux en matière de biodiversité ;
- Mettre en place des Contrats Espaces Naturels Sensibles (et Non Sensibles), en partenariat avec les agriculteurs ;
- Favoriser le développement de l'agroforesterie (même dans les zones agricoles) ;
- Sensibiliser et éduquer la population à la protection de l'environnement ;
- Limiter les pollutions visuelles en supprimant notamment les panneaux publicitaires en entrée de ville ;
- Préserver les cônes de vue et entretenir les paysages ouverts ;

Des secteurs du territoire sont particulièrement identifiés dans les contributions écrites comme les « poumons verts » de l'Agglomération à protéger et mieux valoriser : le Foron, l'Arve, les bois de Rosses.

Il est demandé la mise en place d'une politique de sanctuarisation du foncier agricole et naturel pas seulement d'un point de vue purement écologique mais aussi afin de permettre le développement d'une agriculture écologique et paysanne de proximité et d'entretenir le paysage (pour la biodiversité et la création ou la conservation des milieux, pour se ressourcer au contact de la nature).

Des interrogations spécifiques

- La préservation des espaces naturels était déjà un objectif important du SCOT actuel, qu'est ce qui change avec le SCOT en révision ?
- Est-ce que le SCOT traite de la pollution lumineuse ?

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 1 du PADD – Orientation 1 «Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole » et Orientation 2 « S'engager en faveur d'une stratégie de mise en valeur globale des paysages emblématiques et du quotidien »
- Le chapitre 1 du DOO (parties 1.1 et 1.2)

Le SCOT révisé s'inscrit en continuité du SCOT de 2007, en poursuivant et renforçant les mêmes objectifs de préservation et de valorisation du cadre agro-naturel, tout en les approfondissant. En positionnant en Axe 1 du PADD la préservation du cadre de vie, il réaffirme la place de ces espaces non bâtis dans le territoire et la volonté de garantir leur maintien dans la durée, en fonction de leur sensibilité.

Tout l'enjeu du SCOT qui ressort de la concertation, est de permettre de préserver la grande richesse paysagère et environnementale de ces espaces, en tant qu'éléments structurants d'un cadre de vie de qualité, tout en le donnant à découvrir pour des usages contrôlés (gestion forestière, loisirs...).

D'un point de vue règlementaire, les cartes « Trame verte et bleue » et « Trame environnementale » du chapitre 1 du DOO délimitent les espaces de nature à préserver pour leur rôle dans la fonctionnalité du réseau écologique. La valorisation paysagère de ces espaces ainsi que leur dimension récréative sont également développées, notamment à destination de certains espaces remarquables tels que les bords de l'Arve, du Foron et de la Menoge ou les deux massifs du territoire. La stratégie touristique intègre le développement d'itinéraires de découverte afin de rendre plus accessibles ces aménités naturelles à la population.

L'enjeu de la pollution visuelle lumineuse est intégré à la réflexion, en prônant l'identification d'une trame noire, pour réduire l'impact sur les corridors. Concernant la pollution visuelle des publicités, une démarche parallèle d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal décline ce volet de manière opérationnelle.

Agriculture

Une priorité forte et partagée afin de garantir la pérennité d'une agriculture locale et de qualité sur le territoire

La position des élus sur cet enjeu

L'enjeu de l'agriculture pour les élus est à la fois un enjeu de renforcement et d'évolution d'une activité économique importante du territoire (vers une diversification, notamment valorisation de productions AOC et biologiques, un renforcement de la qualité de la production agricole et des débouchés plus locaux) et également un enjeu foncier fort de préservation des espaces agricoles.

Ces différents volets apparaissent dans la structure du PADD travaillée par les élus : ils mettent en avant à la fois le souhait de « soutenir le maintien d'une agriculture de qualité et des projets agricoles innovants » avec le soutien aux « circuits courts locaux » et la « création et diffusion d'une agriculture urbaine ».

Cela se traduit ensuite par le souhait des élus d'identifier au niveau du DOO les espaces agricoles à enjeux pour la pérennisation de l'activité agricole afin d'assurer leur préservation dans la durée.

Contributions des acteurs du territoire

Le monde agricole a été associé dans la démarche de révision du SCOT, en lien avec le travail de diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc. Le « groupe agricole » du Projet Agricole d'Annemasse Agglo, associant des agriculteurs et élus du territoire, s'est réuni à 4 reprises afin de se positionner les enjeux de l'agriculture sur le territoire et travailler sur les cartes de diagnostic des enjeux agricoles.

La chambre d'agriculture souligne très favorablement la volonté politique du PADD de vouloir préserver l'agriculture dans un territoire péri-urbain sous pression, au travers d'orientations fortes en matière de rationalisation du développement, de prise en compte des labels et d'encouragement à une production agricole de proximité.

Le groupe de travail du Conseil de développement constate la nécessité de préserver les zones agricoles afin de maintenir voire développer

l'activité agricole et ainsi favoriser une alimentation plus locale pour la population. Au-delà de l'engagement fort pour la préservation de ces espaces, le groupe souhaite un engagement du territoire pour favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la santé des consommateurs. L'accent doit être particulièrement mis sur le maraîchage.

Les interventions et contributions du public

La question de l'agriculture a généré de nombreux débats et contributions, au regard des pressions foncières dont fait l'objet le territoire d'Annemasse Agglo.

Le débat citoyen du PADD relatif au partage des espaces sur un territoire en développement a pu aborder la problématique du maintien d'une agriculture locale et de ses enjeux : un besoin important de surface a été exprimé (notamment pour le maraîchage biologique qui demande plus de surface qu'en agriculture intensive) ainsi que des conditions pour garantir la stabilité d'activités qui sont précaires (propriété du foncier). Or, la disparition des terres agricoles a un impact direct sur le chiffre d'affaires des exploitations.

Les contributions écrites ou orales lors des ateliers citoyens sur cette thématique se concentrent sur deux volets principaux :

1. L'urgence est maintenant de préserver les terres agricoles du territoire en limitant l'étalement urbain de l'habitat et des activités principalement et stopper le mitage. L'agriculture n'est pas la variable d'ajustement du développement et pour conserver cette activité qui participe à l'autonomie alimentaire de la région, il est nécessaire de protéger les terres agricoles de l'Agglomération.
2. L'alimentation joue un rôle central dans la vie quotidienne des habitants du territoire et pour la prise en compte du changement climatique. De nombreuses contributions demandent le renforcement d'une agriculture de proximité et biologique afin de répondre à des enjeux écologiques, de sécurité alimentaire et de création d'emploi (reterritorialisation des productions). En effet, ils

demandent à pouvoir se nourrir d'aliments sains, de qualité et locaux, tout en faisant vivre les agriculteurs existants et avoir la possibilité d'en implanter de nouveaux.

Sur cette dimension, les contributions sollicitent la mise en place d'une politique facilitant l'installation des jeunes agriculteurs en leur louant/vendant à des prix raisonnables les terres disponibles avec des baux à long terme. Par ailleurs, pour créer des débouchés locaux, il a été proposé d'ouvrir un marché des producteurs locaux.

Les autres pistes évoquées par les participants au 3^e atelier citoyen sur le volet « agriculture » portent sur les points suivants :

- Clarifier les baux ruraux ;
- Développer les jardins partagés / créer une ferme urbaine.

Par ailleurs, les moyens à disposition du SCOT pour répondre à l'objectif affiché de développer et encourager une agriculture de proximité ont été questionnés.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 1 du PADD – Orientation 1 «Poursuivre la protection stricte des espaces naturels remarquables et du foncier agricole » et Orientation 3 « Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées »
- La partie 1.3 du DOO : une matrice agricole renforcée pour une filière pérenne

Les espaces agricoles sont placés au cœur du SCOT, qui dédie plusieurs orientations à cette vocation, à la fois dans sa dimension foncière de préservation des espaces et de limitation du morcellement des parcelles, mais également de renforcement qualitatif de la filière agricole présente sur le territoire. Par un développement maîtrisé et majoritairement contenu au sein des enveloppes urbaines existantes, le SCOT souhaite limiter l'étalement urbain et ainsi stopper la consommation des espaces agricoles périphériques. Cela se traduit par des prescriptions liées aux modalités d'aménagement et de densification du tissu urbain et des

objectifs de limitation de la consommation d'espaces agro-naturels ambitieux (seuls 36 à 41 ha sont prévus en extension sur les 149 à 189 ha de besoins fonciers fléchés à l'horizon du SCOT).

La carte Trame Environnementale du DOO renforce cette dynamique de polarisation du développement et de soutien à l'activité agricole, en identifiant les espaces agricoles à pérenniser où seules les constructions et aménagements nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles actuelles et futures sont autorisés.

Par ailleurs, le SCOT dédie une orientation au développement d'une agriculture plus raisonnée et de qualité, valorisant les filières locales et les liens entre les producteurs et les consommateurs. Il souhaite également renforcer l'approvisionnement local du territoire par le développement des circuits courts, afin de garantir une production alimentaire de qualité pour le territoire. Cela se traduit notamment par des prescriptions pour favoriser les activités connexes aux exploitations agricoles ainsi l'identification d'espaces mobilisables pour des projets d'agriculture urbaine ou de jardins partagés.

Des pratiques plus durables en ville

Un enjeu d'amélioration du cadre de vie urbain fortement exprimé, qui se décline particulièrement à travers la thématique de la nature en ville et de l'accès facilité à des espaces de ressourcement.

La position des élus sur cet enjeu

Dès les échanges sur le diagnostic, les élus associent les notions de patrimoine naturel avec l'enjeu de valorisation du cadre de vie et intègrent dans la réflexion la notion de trame verte urbaine à renforcer.

Cela se traduit dans les orientations travaillées par les élus au lancement de la phase PADD, en affirmant la « valorisation du cadre naturel, agricole et urbain » à travers le développement d'un réseau d'espace de détente et de loisirs de proximité ou l'aménagement de l'Arve et ses affluents comme des espaces de vie.

Par ailleurs, la végétalisation des espaces urbains est fortement corrélée à l'enjeu d'adaptation au changement climatique, afin de rafraîchir « naturellement » les centres urbains et lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans ce cadre, ce sont les propositions des élus qui ont abouti à inscrire dans le DOO des coefficients pour tous les projets d'aménagement (biotope, espaces de pleine terre) afin de répondre aux enjeux de limitation de l'imperméabilisation, d'atténuation des îlots de chaleur et de renforcement de la trame verte et bleue urbaine.

Contributions des acteurs du territoire

Dans le cadre de la 1^{ère} rencontre des acteurs locaux, l'un des ateliers environnement dédié à « l'adaptation au changement climatique » est revenu longuement sur l'enjeu de la végétalisation afin de réduire la vulnérabilité du territoire liée aux îlots de chaleur. Ainsi, les mesures à mettre en place portent sur l'augmentation des espaces verts en ville, le développement des toitures végétalisées, la désimperméabilisation des sols, etc.

Le Conseil de développement a travaillé de manière spécifique le volet « nature » en lien avec le cadre de vie et sa déclinaison fine dans

le cadre du DOO. Il s'est positionné très favorablement à la reconquête de la nature en ville et notamment la mise en place d'un pourcentage d'espaces verts obligatoire dans les permis de construire. Il souligne également l'importance de travailler l'essence des arbres plantés – plutôt d'origine locale, à longue portée et peu allergène. Enfin, le groupe de travail affirme la nécessaire accessibilité de la nature, autant les grands espaces naturels que les espaces verts du quotidien. La création de connexions pour pouvoir s'y rendre doit être intégrée aux aménagements publics et privés.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Une grande partie des réactions et contributions relatives à la nature en ville renvoie à une perception négative de l'image du territoire, en lien avec une évolution urbaine très importante et récente qui aboutit à un manque ressenti d'espaces verts et des parcs. La végétalisation apparaît comme une nécessité au développement urbain, mais également pour garantir une qualité de vie (ne pas devenir un territoire « sans âme », une banlieue dortoir).

Propositions et attentes

Pour renforcer la place de la nature en ville, de nombreuses propositions ont été faites à travers les différents outils de concertation :

- préserver à minima les espaces verts en ville existants
- Recréer des espaces avec de la nature et des arbres, des terres pour l'agriculture et planter partout où cela est possible. Cela passe par plusieurs déclinaisons possibles :
 - Réserver les espaces urbains « libres » ou en friches et les destiner à la réalisation d'espaces végétalisés
 - Imposer des toits végétalisés avec ruche
 - Obligation d'avoir des parcelles de verdure dans les permis de construire
 - Développer des jardins communaux ou partagés, à la place des pelouses de gazon

- Protéger les secteurs villas encore existants en zone urbaine qui possèdent des jardins attenants, constituant des espaces de biodiversité à valoriser
- La perméabilité des sols en ville doit être également améliorée en visant moins d'artificialisation ainsi qu'un traitement et une valorisation des eaux usées sur place

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 1 du PADD – Orientation 3 « Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées »
- La partie 1.2 du DOO : Une Trame Verte et Bleue préservée

Face à cette expression forte d'une nécessité de préserver et d'aménager des espaces verts dans les zones urbanisées du territoire (pas uniquement en centre-ville d'Annemasse), le SCOT a pris la mesure de cette problématique urbaine nouvelle, accentuée par la dynamique de développement des dernières décennies.

Le PADD affiche la volonté de faire émerger une véritable trame verte urbaine, en envisageant la nature en ville comme une nécessité afin de garantir la qualité de vie et d'accompagner l'intensification des centralités urbaines.

Ce renforcement de la trame végétale doit jouer un rôle multifonctionnel affirmé, à la fois en termes de biodiversité, de création de lien social et de qualité urbaine, tout en contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Cela se traduit par des prescriptions qui imposent à la fois une préservation des espaces verts existants et la réalisation de nouveaux espaces de respiration destinés à être accessibles à pied à tout habitant du territoire. Pour favoriser la déclinaison de la trame végétale à toutes les échelles de la ville, des outils devront être mobilisés par les PLU pour imposer des espaces de biotope et de pleine terre dans chaque nouvelle opération d'aménagement.

Cette exigence devra être déclinée dans l'ensemble des centralités du territoire, avec un point d'attention particulier concernant les bourgs et les villages qui devront maintenir des espaces non bâtis, pouvant être le

support d'aménagement paysagers de qualité, en les liant à des cheminements doux et des espaces publics partagés.

En plus de la préservation et du renforcement de la présence de la biodiversité en ville, le projet souhaite connecter les espaces de nature en ville entre eux (en s'appuyant notamment sur les berges des cours d'eau) et au reste du réseau écologique global, en s'appuyant sur des itinéraires de découverte.

L'enjeu d'amélioration de la perméabilité des sols en ville est également abordé par le PADD et le DOO, en encourageant des mesures de désimperméabilisation de certains espaces, notamment en renouvellement urbain.

Une gestion durable des ressources environnementales

Une gestion de l'eau et des déchets sous contrainte face à la dynamique de développement du territoire

La position des élus sur cet enjeu

Les priorités identifiées par les élus sur la gestion de la ressource en eau sont multiples : éviter les pollutions des sources et nappes phréatiques, adopter une gestion globale et concertée des cours d'eau, optimiser la gestion de l'eau potable (réseaux) afin de préserver la ressource, renforcer une gestion alternative des eaux pluviales (récupération des eaux pluviales individuelles, favoriser des chaussées drainantes, imposer des noues paysagères aménagées dès que possible).

Sur les déchets, il est affiché la volonté de diminuer le volume global des déchets produits et poursuivre l'optimisation du tri sélectif.

Contributions des acteurs du territoire

Dans le cadre des réunions PPA, il a été demandé que soient bien prises en compte les orientations du SAGE en matière de géothermie (risque de surutilisation de la nappe).

La problématique des déchets liés aux travaux et la gestion des carrières du Salève a également été pointée par le Pôle Métropolitain au regard du niveau de développement et des dynamiques de construction sur le genevois français. Une attention particulière devra être portée à cette question, à l'échelle du bassin de vie.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

La question de la ressource territoriale en eau doit être placée au cœur du projet d'aménagement en intégrant une réflexion qui dépasse les limites administratives de l'agglomération.

Sur le volet déchets, l'enjeu principal est de développer un cycle de gestion plus durable des déchets du territoire à travers le triptyque :

réduction des déchets à la source, recyclage et en dernier lieu valorisation énergétique des déchets restants.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- l'Axe 2 – Orientation 6 « Garantir la cohérence du développement avec une gestion durable et respectueuse des ressources environnementales locales »
- La partie 2.3 du DOO : Des ressources environnementales préservées pour répondre aux dynamiques d'aménagement

En matière de gestion adaptée des ressources environnementales du territoire en lien avec l'aménagement du territoire, le SCoT se fixe pour objectif de limiter les impacts des dynamiques urbaines sur les ressources.

Concernant la préservation des ressources en eau, le PADD affirme un objectif général de bonne économie de la ressource en eau et subordonne dans ce sens le développement urbain à la capacité de la ressource en eau à répondre aux besoins de la population.

Sur le plan qualitatif, le projet souhaite restaurer la qualité des masses d'eau en lien avec les objectifs du SDAGE et du SAGE Arve, et demande à ce que l'occupation des sols au niveau des périmètres de protection des captages ne compromette pas la pérennité de la ressource en eau potable.

Il prescrit également une gestion intégrée et performante des eaux en matière de traitement des eaux usées (dimensionnement des ouvrages et des réseaux) mais aussi en termes de réduction des ruissellements et écoulements des eaux pluviales.

Concernant la gestion des déchets, le SCoT impose l'optimisation des conditions nécessaires à une bonne performance de la collecte des déchets et du tri sélectif, tout en promouvant toutes les actions en faveur de la réduction des déchets à la source, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un plan local de prévention des déchets.

Le SCoT pose également le cadre en matière de gestion des déchets liés aux travaux, enjeu important du territoire au regard de la dynamique d'urbanisation actuelle. Le DOO préconise l'optimisation de leur gestion par le recyclage des déchets inertes avant enfouissement et envisage une

réflexion autour de la mise en place d'un réseau d'économie circulaire entre les activités pour le réemploi de ces déchets, limitant ainsi le besoin en matière de stockage et les déplacements liés à cette gestion.

La transition énergétique du territoire et la lutte contre le changement climatique

Des enjeux considérés comme une priorité immédiate du territoire à aborder de manière transversale : changements de pratiques de mobilité, amélioration énergétique des bâtiments, énergies renouvelables et prise en compte du changement climatique à travers notamment la gestion de l'eau et la nature en ville.

La position des élus sur cet enjeu

Pour les élus, le défi que représente la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sur le territoire, passe par certains leviers prioritaires d'action :

- Repenser les aménagements urbains pour adapter l'unité urbaine aux aléas du changement climatique
- Agir sur la consommation énergétique du territoire avec une dimension sociale, pour limiter la facture énergétique des ménages
- Augmenter la production énergétique locale et renouvelable, notamment la filière solaire

Cela se traduit ensuite dans les orientations politiques du PADD par les propositions sur l'amélioration thermique des constructions (rénovation énergétique, végétalisation renforcée et principes d'aménagement bioclimatiques pour rafraîchir naturellement les centres urbains) et pour fixer des objectifs ambitieux en matière de production d'énergies renouvelables. Cela pourrait se traduire par le recours renforcé voire systématique aux énergies renouvelables dans les nouvelles constructions, ainsi que le développement de projets innovants (bâtiments autosuffisants, quartiers écologiques...)

Les participants sont favorables à l'application stricte de performances énergétiques ambitieuses dans le DOO, notamment pour les nouveaux projets de construction.

Contributions des acteurs du territoire

La première rencontre des acteurs locaux a consacré un atelier thématique à la problématique de l'adaptation au changement climatique du territoire.

A l'issue du travail, l'étalement urbain, la diminution des terres et de l'activité agricoles, la problématique des îlots de chaleur et de perte des ressources ont été identifiés comme des éléments de vulnérabilité prioritaires du territoire. Face à ces enjeux, deux mesures d'adaptation aux impacts transversaux ont été régulièrement citées, en plus de la structuration urbaine et de la préservation des espaces naturels et agricoles : la récupération des eaux de pluie et l'augmentation des espaces verts en ville (voire la désimperméabilisation).

Dans le cadre des réunions PPA, il a été précisé que sur la thématique des énergies renouvelables, des outils sont développés au niveau du Grand Genève afin de faciliter le diagnostic énergétique/qualité de l'air d'un territoire (cadastre solaire et projet G²AME).

Annemasse Agglo a par ailleurs été questionné sur le niveau de précision du volet énergétique et climatique du DOO (intégration d'objectifs de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique du territoire en lien avec les objectifs du SRADDET, intégration d'une carte des réseaux de chaleur du territoire).

Le Conseil de développement souligne l'intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans le SCOT, en insistant sur deux volets : renforcer le développement d'une architecture durable de qualité pour réduire les consommations énergétiques du bâti et inciter à réfléchir et intégrer l'énergie dans les aménagements urbains de manière mutualisée, en travaillant sur des systèmes décentralisés de production énergétique à l'échelle d'un îlot ou quartier.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Les participants souhaitent un accompagnement fort de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique du territoire, en affirmant que cela doit être la priorité immédiate des élus.

De nombreuses politiques publiques et priorités thématiques déjà formulées dans le document apparaissent pour les citoyens comme des leviers indispensables à la lutte contre les pollutions, contre les inondations et pour l'adaptation climatique : le maintien des espaces agricoles, la préservation des zones naturelles et notamment des cours d'eau.

Par ailleurs, des actions et projets publics en cours ont été soulignés comme contribuant positivement à la transformation vers une ville plus durable et doivent ainsi être généralisés : le programme Regenero sur la rénovation énergétique des copropriétés ou encore la haute qualité environnementale de la ZAC Etoile Annemasse Genève.

Propositions et attentes

Afin de protéger l'environnement du territoire et de correspondre à des objectifs de transition énergétique, les solutions préconisées par les participants sont très diversifiées, avec une majorité mettant l'accent sur les mobilités alternatives à la voiture : agir sur les villes et les villages pour limiter l'usage de la voiture, afin de réduire les consommations énergétiques et améliorer la qualité de l'air.

Le levier du bâtiment est également fortement mis en avant, en proposant de renforcer la rénovation énergétique des constructions anciennes et obliger les nouvelles constructions à être des bâtiments à énergie positive. Il est indiqué qu'il faut penser l'habitat à long terme, en étant notamment plus vigilant sur l'utilisation de matériaux plus durables et nobles.

Enfin, le développement d'énergies renouvelables locales est un autre levier important d'actions, en réfléchissant d'abord à des projets de production énergétique collectifs (de nouveaux projets de chaufferie-bois) et mutualisés entre les différentes vocations (habitat, activités).

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 3 – Orientation 9 « Modifier durablement la perception de l'agglomération en imaginant une urbanité durable et renouvelée »
- La partie 3.6 du DOO : Un territoire engagé dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Le SCoT s'inscrit de manière volontariste dans les objectifs énergétiques et environnementaux nationaux, régionaux et locaux avec la déclinaison du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo. Ainsi, il intègre ces enjeux thématiques de manière transversale, à travers un objectif du PADD, décliné dans un chapitre spécifique du DOO avec des renvois, afin de souligner que l'ensemble des règles du DOO contribue à engager le territoire dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, de nombreux volets du DOO doivent contribuer à une transformation plus durable du territoire, notamment : la préservation des espaces naturels et agricoles, la gestion alternative des eaux pluviales, le développement de la nature en ville, une structuration urbaine réaffirmée et la réduction de l'étalement urbain, le renforcement des modes de déplacements alternatifs à la voiture...

3 volets thématiques ont été inscrits dans le DOO pour fixer le niveau d'ambition du territoire en matière énergétique et climatique, à travers :

- la réduction des consommations énergétiques du territoire, en mobilisant le levier du bâti à travers une politique de rénovation ambitieuse à mener afin de limiter considérablement les déperditions énergétiques du bâti existant ainsi qu'un renforcement de la performance énergétique des constructions neuves.

- le développement d'une production d'énergie renouvelable locale, en s'appuyant sur les potentiels mobilisables les plus importants identifiés dans le cadre du schéma directeur des énergies : le photovoltaïque, le bois énergie et la géothermie. Le SCOT demande à la fois d'intégrer le recours aux énergies renouvelables à la réflexion des projets d'aménagement d'ensemble et que les PLU définissent une part

significative des besoins en énergie primaire (chauffage, eau chaude) couverte en énergies renouvelables. Le développement et les extensions des réseaux de chaleur sont également fortement soutenus dans le DOO.

- La limitation de l'impact lié au changement climatique, en concevant un urbanisme intégrant l'adaptation au changement climatique et la lutte contre la formation des îlots de chaleur: en renforçant la présence de la nature et de l'eau en ville et en généralisant les principes du bioclimatisme dans la conception des nouvelles constructions.

Dynamique et organisation territoriale – Quel développement pour l'Agglomération ?

Une problématique centrale des débats : « faire mieux avant de faire plus » résume la position majoritairement exprimée, en souhaitant une meilleure maîtrise de l'accueil démographique et de la production de logement afin de renforcer une qualité urbaine et du cadre de vie.

La position des élus sur cet enjeu

Dès l'identification des enjeux du territoire, la question du recalibrage de l'ambition de développement démographique portée par le SCoT a été au cœur des discussions politiques. Une meilleure maîtrise et anticipation du développement apparaît comme une priorité pour la majorité des élus. Cela apparaît comme une nécessité à court et moyen terme afin de garantir un cadre et une qualité de vie aux habitants et les préserver pour l'avenir. Pour cela, le SCOT apparaît comme l'outil essentiel, afin de poser les conditions à un développement plus anticipé et de qualité, notamment en phasant mieux la production de logements. Par ailleurs, cette urbanisation maîtrisée doit être polarisée et structurée autour de centralités urbaines cohérentes, en s'appuyant sur l'armature existante réaffirmée afin de limiter le mitage des espaces non bâtis (agro-naturels) déjà sous forte pression.

Les propositions pour structurer le PADD retranscrivent précisément ces enjeux, en affirmant vouloir maîtriser et structurer le développement urbain. Au-delà de la trajectoire quantitative qui fait

l'objet de débats, l'enjeu de l'organisation plus optimale du territoire à travers une armature urbaine forte ressort également : privilégier une utilisation plus économe du foncier tout en améliorant la qualité de vie urbaine et mettre en cohérence transports, services de proximité/équipements et les centralités pour les nouvelles constructions. Cela se traduit par le souhait des élus que le DOO identifie les secteurs de développement urbains préférentiels à l'horizon 2032.

Contributions des acteurs du territoire

De la même manière que les élus, les partenaires et territoires voisins (PPA) ont porté une grande attention à la dynamique de développement du territoire, en soulignant que « l'affirmation de l'identité urbaine d'Annemasse agglo au sein du Grand Genève constitue un défi majeur pour les années à venir ».

Cela s'est traduit par des interrogations sur deux grands volets :

- le positionnement du territoire au sein du bassin de vie du Grand Genève : il a été indiqué que le taux de croissance envisagé à l'échelle du genevois français dans le Projet d'Agglomération est légèrement supérieur aux perspectives de croissance inscrites dans le cadre du PADD. Ce positionnement pourrait induire un risque de report de l'urbanisation sur les territoires voisins, avec des impacts sur les déplacements motorisés.

- le réalisme du scénario de développement de maîtrise au regard des évolutions tendanciennes : pour garantir une trajectoire réaliste, il a été mentionné la nécessaire prise en compte de la dynamique de développement récente, fléchée dans le cadre des projets d'aménagement en cours ou à l'étude, et également un enjeu à ne pas sous-évaluer le développement lié au renouvellement urbain.

- l'enjeu d'un développement organisé qui préserve les espaces non bâtis : la réaffirmation d'une armature urbaine clairement définie au travers d'une enveloppe urbaine travaillée finement a été l'objet de plusieurs remarques, afin de pouvoir mieux préserver les coupures d'urbanisation entre les communes et réduire fortement la consommation d'espace.

Dans ce cadre, la définition du besoin en logements nouveaux dans le DOO ainsi que du travail d'identification des potentiels de développement préférentiels ont fait l'objet de questions pour bien

partager la méthode. Ce travail important d'identification des potentiels a été souligné positivement.

Le Conseil de Développement affiche une position favorable au ralentissement de la démographie au profit de l'amélioration de la qualité de vie. La densification des zones les plus peuplées, le renforcement des polarités et des centres-bourgs et la création de services vont dans ce sens.

Il avait été souligné également un enjeu de redynamisation des centres-villes, afin d'aller vers un développement urbain multifonctionnel de qualité des centre-bourgs et villages. Cela passe à la fois par le développement de commerces, services, mais aussi la mutualisation des usages (polyvalence des locaux) et un recentrage des nouvelles constructions dans des formes urbaines moins consommatrices d'espace.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Si la diversité des espaces urbains et ruraux du territoire est considérée comme un atout lors du premier atelier citoyen, cette perception est contrebalancée par de nombreuses contributions qui soulignent une urbanisation très importante et non maîtrisée depuis une dizaine d'année (avec des termes comme « bétonnisation grandissante » « une agglomération fortement impactée »). Ainsi, la durabilité du territoire et la qualité du cadre de vie offerte sont interrogées au regard de la croissance démographique actuelle. Il est indiqué que la qualité de vie des habitants ne doit pas être sacrifiée au profit de la quantité [de logements].

Si des améliorations sont soulignées positivement (arrivée du Léman express et du tram), cela pourrait générer également une pression supplémentaire sur le développement de l'habitat. Par ailleurs, en s'appuyant sur l'Axe 1 du PADD qui affiche la volonté de préserver le cadre de vie et notamment les espaces naturels du territoire, il est souligné une contradiction avec la croissance démographique observée ces dernières années.

Propositions et attentes

Les contributions citoyennes vont toutes dans le sens d'un accueil démographique plus maîtrisé, afin de mieux préserver ses espaces naturels et surtout agricoles à l'exemple de Genève. Il est demandé de viser davantage des objectifs qualitatifs pour le territoire : plus d'espaces verts, des terrains pour une agriculture locale et bio, développer des activités culturelles, etc...

Afin de réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles, les répondants du questionnaire (plateforme de concertation) souhaitent à la fois mieux maîtriser l'étalement urbain par une préservation renforcée des espaces non bâtis (44%), tout en demandant une plus forte polarisation du développement au sein des espaces déjà bâtis en privilégiant le renouvellement urbain (29%).

Les attentes ont été fortes concernant la mise en œuvre du scénario de maîtrise du développement affiché dans le PADD : il a été demandé quels seront les moyens permettant de tenir l'ambition de maîtrise, alors que le territoire continue d'accueillir une croissance exceptionnelle ces dernières années. De la même manière, la mise en œuvre effective du SCOT en 2021 a questionné, alors même qu'il faudrait appliquer le plus rapidement possible pour infléchir le développement et conserver les espaces verts existants.

Enfin, pour agir sur la pression foncière très importante du territoire, une contribution a demandé à avoir une meilleure maîtrise publique, par l'acquisition de terrains par la collectivité pour éviter les spéculations.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 2 du PADD – Orientation 5 « Organiser le développement de l'agglomération autour d'une urbanisation maîtrisée et de qualité »
- Les parties 2.1 et 2.2 du DOO : Une politique de l'habitat solidaire et compatible avec un rythme de développement démographique maîtrisé /un développement urbain structuré autour d'une armature urbaine forte et d'un réseau de transports collectifs performant

Face au constat d'une vitalité démographique et résidentielle exceptionnelle qui semble se poursuivre, faisant du territoire le premier bassin de vie du genevois français, les élus se sont positionnés sur une trajectoire de développement à horizon 2032 acceptable par la population et soutenable pour la durabilité du territoire, tout en restant cohérente avec le statut de cœur urbain d'une partie du territoire au sein de la métropole du Grand Genève.

Le PADD traduit l'engagement d'une urbanisation maîtrisée et garante des équilibres sur le territoire, en inscrivant des objectifs de croissance différenciés s'appuyant sur l'armature urbaine existante du SCOT. Le scénario retenu pour le SCOT permet ainsi d'accueillir environ 15 000 habitants supplémentaires d'ici 2032 en prévoyant la construction de 9 500 logements nouveaux à 75% localisés sur les communes les plus urbaines de la ville agglomérée. Au-delà de la trajectoire chiffrée, le SCOT réaffirme une priorité à la bonne localisation du développement, en s'appuyant sur les centralités de l'armature urbaine, en renforçant la cohérence avec les axes transports collectifs structurants et encadrant fortement la densification des hameaux.

Pour cela, le SCOT s'est doté d'outils contraignants dans le DOO afin d'orienter qualitativement la territorialisation du développement et le maintien des équilibres du territoire. Il identifie des « secteurs préférentiels » qui devront concentrer une part importante du développement fléché pour chaque niveau d'armature. Une limitation forte des impacts du développement sur les terres agricoles, naturelles et forestières est également souhaitée, en renforçant la part de développement à réaliser en densification plutôt qu'en extension du tissu urbain existant. Cette volonté d'une plus grande polarisation du développement autour des secteurs préférentiels est complétée par des principes d'aménagement qualitatifs pour accompagner ces mutations urbaines, en s'appuyant notamment par le recours à des études d'aménagement d'ensemble.

Des espaces et formes urbains de qualité – un patrimoine architectural à valoriser

Une attente forte en matière de qualité urbaine, à travers une densification « qualitative » plus adaptée aux formes urbaines existantes et la recherche d'une meilleure harmonie architecturale à l'échelle du territoire

La position des élus sur cet enjeu

La notion de « qualité » s'est imposée dans les discussions politiques en corollaire d'un développement plus maîtrisé : une nécessaire recherche de qualité dans les projets urbains et d'aménagement d'espaces publics ainsi qu'un accompagnement qualitatif de la densification des tissus résidentiels et des centralités.

Ces deux volets se retrouvent dans les propositions d'orientations du séminaire politique du PADD, en visant une densification maîtrisée et répartie sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une architecture de qualité et en harmonie, permettant de constituer des repères pour la population.

Contributions des acteurs du territoire

La première rencontre des acteurs locaux a consacré un atelier à la problématique « Vivre en zone dense à Annemasse Agglo aujourd'hui et demain », qui tire la conclusion suivante : une densification est acceptable, tant qu'elle s'accompagne de qualité (urbaine, architecturale). Les pistes proposées pour rendre positive la densité à différentes échelles (logement, îlot/quartier, grand territoire) portent sur la place des espaces verts, la diminution de l'exposition au bruit, le rapprochement entre la localisation des constructions et l'offre de mobilité, la préservation du paysage.

Par ailleurs, l'enjeu du lien entre les habitants a été mis en avant, à la fois comme un inconvénient des villes denses (promiscuité, nuisances sonores), tout en étant un levier essentiel d'acceptation sous l'angle de la création d'espaces communs, de lieux de rencontre, de l'accompagnement par des commerces et services de proximité.

Les partenaires du territoire ont insisté sur la nécessité de se positionner dans le SCOT sur des conditions de densification

souhaitables et acceptables, en se donnant les moyens d'intervenir sur la qualité des projets et des aménagements urbains.

Le Conseil de Développement, dans son analyse du PADD, souligne l'enjeu de mettre en avant l'image d'un territoire central urbain entouré d'espaces ruraux, avec des paysages de qualité. Il a insisté sur l'enjeu d'une plus grande cohérence architecturale, en plus des orientations relatives à la valorisation des paysages. Dans le cadre du DOO, en focalisant leur travaux sur la place de « l'humain », il souligne que « le développement urbain ne pourra être réussi que si l'humain est placé au cœur des aménagements (lieux de rencontres, zones piétonnes, vie locale, lieux de ressourcement...) ». Il est donc essentiel que puissent se développer des espaces publics conviviaux et adaptés (notamment plus inclusifs) dans les centralités. Par ailleurs, afin de rendre les centralités plus accueillantes et favoriser les modes actifs, il est nécessaire de rendre les espaces publics plus perméables avec les espaces privés et d'envisager des lieux mixtes.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Les attentes des citoyens concernant la thématique élargie de la qualité urbaine se sont focalisées sur les deux grandes dimensions.

- Les formes urbaines et la perception de la densité

L'enjeu de la densification du territoire a généré des débats et des contributions écrites, au regard notamment de la dynamique de construction actuelle qui donne l'impression d'une « densification d'ensemble », non souhaitée par les habitants car elle serait préjudiciable à la qualité de vie.

Néanmoins, les positions sont nuancées puisque la densification supplémentaire du territoire apparaît comme "inacceptable" pour seulement 5% des répondants du questionnaire (plateforme de concertation). Il s'agit avant tout de trouver le juste équilibre entre urbanisation et préservation de l'environnement. Malgré un constat partagé d'une forte augmentation des constructions, pour le reste des participants, la densification est une perspective entendable à condition qu'elle soit "qualitative" c'est à dire bien planifiée et accompagnée par :

- prioritairement un développement de la nature en ville

- une meilleure qualité architecturale
- qu'elle s'intègre bien dans la structure urbaine des villes, bourgs et villages existants (pas de densification n'importe où)

- La qualité du cadre urbain – patrimoine architectural et espaces publics qualitatifs

Un développement plus qualitatif est également souhaité, pour renforcer l'attractivité du territoire, à travers une amélioration du patrimoine architectural. Il est ainsi noté une accumulation de programmes immobiliers sans cohérence d'ensemble (architecture disparate, uniformité des façades et des hauteurs).

Par ailleurs, le bien-être des habitants actuels, passe par des espaces publics qualitatifs, qui sont le premier levier pour dynamiser les centres-villes des communes de l'agglomération, avant le développement de commerces et services de proximité.

Propositions et attentes

Les propositions issues des ateliers citoyens retranscrivent ce souhait de qualité.

Il est d'abord souhaité garantir une vision long terme en termes d'aménagement du territoire afin de mettre l'accent sur une plus grande harmonie architecturale. Cela passe par des préconisations pour retravailler les règles d'urbanisme dans les communes, afin de :

- conserver une cohérence architecturale dans l'habitat (imposer des toitures classiques, couleur de tuiles...)
- améliorer les formes urbaines, en travaillant sur l'insertion des futures constructions (hauteur de construction, distance aux voiries et entres les constructions, orientations des bâtiments...)

Par ailleurs, il est souligné l'importance de préserver les habitations d'origine, le bâti ancien et le caractère traditionnel des hameaux et des bourgs. A défaut d'être un patrimoine historique, il s'agit d'un repère pour les habitants à conserver. Ainsi, il est proposé d'inciter les propriétaires à préserver le bâti existant, en orientant plutôt vers des opérations de réhabilitation.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'axe 2 du PADD – Orientation 5 « Organiser le développement de l'agglomération autour d'une urbanisation maîtrisée et de qualité » et l'axe 3 – Orientation 9 « Modifier durablement la perception de l'agglomération en imaginant une urbanité durable et renouvelée »
- Les parties 1.4 et 2.2 du DOO : Une stratégie de mise en valeur globale des paysages et du patrimoine au service d'un cadre de vie apaisé et de qualité / un développement urbain structuré autour d'une armature urbaine forte et d'un réseau de transports collectifs performant

Par son ambition d'une meilleure structuration de l'urbanisation et de respect des équilibres des différents espaces du territoire, le SCOT planifie une poursuite du recentrage du développement prioritairement au sein des secteurs préférentiels, notamment les centralités urbaines.

Cette polarisation ne doit pas pour autant avoir pour conséquence une densification non réfléchie de l'ensemble de ces espaces urbanisés, au détriment d'aménagements qualitatifs. Le PADD affiche donc la volonté d'organiser une « densification à taille humaine », qui est traduite dans le DOO par des objectifs de densité moyenne à suivre à l'échelle des différents secteurs préférentiels.

Concernant le volet de la qualité architecturale du territoire, le PADD fixe deux objectifs :

- Malgré la faible présence de patrimoine architectural remarquable sur le territoire, développer la connaissance sur le patrimoine remarquable et vernaculaire dans un premier temps, et mieux le protéger et le valoriser dans les projets d'aménagements ensuite
- Favoriser une nouvelle expérience urbaine en s'appuyant sur des projets d'aménagements innovants et de qualité, déclinés à la fois sur la dimension d'innovation architecturale afin de créer une identité commune et partagée, et également sur la structuration d'espaces publics attractifs et perméables.

Habitat et cohésion sociale du territoire

Une priorité partagée pour plus de solidarité et une amélioration du vivre-ensemble sur le territoire. Vers un territoire inclusif et durable, qui ne sera pas vécu uniquement comme une « cité-dortoir » de Genève

La position des élus sur cet enjeu

Les élus ont souligné l'enjeu essentiel de garantir l'accès au logement à tous les ménages face aux très grands écarts de revenus observés sur le territoire, à travers la diversification des logements disponibles et le développement de projets de logements abordables et sociaux à prix maîtrisé.

Cela se décline dans les orientations travaillées pour le PADD, prioritairement sur le volet de la diversification de l'offre de logements sur le territoire, dans un objectif de renforcer la mixité sociale et pouvoir répondre à tous les besoins des habitants.

Un deuxième volet qui ressort est lié à l'enjeu de mixité sociale, urbaine et générationnelle, avec la volonté de favoriser le développement de projets innovants (exemple de l'habitat participatif) et de mieux soutenir les publics spécifiques.

En termes de déclinaison dans le DOO, les élus ont partagé majoritairement le principe selon lequel chaque commune doit pouvoir contribuer à l'objectif communautaire de production de logements sociaux, en fonction de ses caractéristiques / capacités d'accueil, et en orientant prioritairement la production neuve sur les secteurs accessibles et équipés.

Contributions des acteurs du territoire

Le Conseil de développement a souhaité approfondir la thématique de « l'humain » dans son analyse du DOO, après l'avoir mis au centre de ses réflexions lors des discussions sur le PADD. Il souligne que la mixité sociale présente sur le territoire est une richesse à mettre plus en avant pour revaloriser l'image de l'Agglomération.

En matière de logements, la mixité sociale doit être pensée de façon à développer le vivre-ensemble, et non seulement répondre à un quota, en la développant de manière qualitative sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il demande d'approfondir la réflexion sur la façon d'anticiper les besoins des publics spécifiques, en particulier les seniors (logements, déplacements, services...) et adapter les logements aux parcours de vie (envisager la modularité des logements).
Néanmoins, la cohésion sociale ne doit pas être vue que par le prisme du logement et de la mixité sociale. L'humain, c'est également développer les échanges entre les habitants, notamment via des espaces publics conviviaux et adaptés.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Les participants ont souligné l'enjeu de « bien vivre pour toute la population » sur le territoire, en mettant en avant les problématiques du partage social et de la réduction des inégalités, dans une région fortement créatrice de richesses.

Les inégalités, notamment de revenus, liées à la situation transfrontalière sont mises en avant et il est demandé de penser la ville et ses services pour l'ensemble de la population et non qu'une seule partie.

Cela se traduit également par des constats sur les difficultés liées à la vie quotidienne : manque de services (médicaux notamment), adaptation des équipements (écoles surchargées), fragilité d'une partie de la population en lien avec le coût de la vie (prix de l'immobilier, manque de logements sociaux, précarité).

Propositions et attentes

- Favoriser le lien et la mixité sociale et générationnelle, en développant les services du quotidien « tout le nécessaire » à proximité et de manière humanisée ;
- Offrir un cadre de vie de qualité à tout individu à tous les stades de sa vie ;
- une trop faible capacité du parc de logements qu'il faudrait renouveler et adapter aux besoins de la population ;
- Mieux adapter le logement aux publics cibles (les jeunes et étudiants par exemple) et compléter par des formes résidentielles novatrices, comme l'habitat participatif ;

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 2 du PADD – Orientation 4 « Accompagner le dynamisme de l'Agglo par une politique de solidarité forte au service du lien social »
- La partie 2.2 du DOO : Une politique de l'habitat solidaire et compatible avec un rythme de développement démographique maîtrisé

Le PADD souligne les contrastes sociaux du territoire, en mettant en avant la présence d'une population diverse et fortement renouvelée comme une force pour le territoire, par la richesse culturelle et le dynamisme qu'elle entraîne. En contrepartie, cela exige un effort permanent pour intégrer socialement et économiquement tous les habitants, de répondre aux fortes inégalités de niveau de vie qui existent, afin de limiter les facteurs d'exclusion et développer un « vivre-ensemble » renforcé.

Le SCoT vise à favoriser le développement d'une politique de l'habitat solidaire et durable en apportant des réponses adaptées aux besoins des actuelles et futures habitants en tenant compte de leur parcours résidentiels quels que soient leurs revenus, à travers :

- un engagement renforcé pour une production de logements locatifs sociaux sur l'ensemble des communes du territoire ;
- le soutien au développement d'une offre abordable à destination des classes moyennes.

Le SCOT se fixe également comme objectif de diversifier l'offre résidentielle de manière qualitative, en termes de taille de logements et de formes urbaines mais également en favorisant le déploiement de nouveaux modes d'habitat adaptés à l'évolution des besoins au cours de la vie (adaptation de l'habitat au handicap et vieillissement, modes d'habiter innovants, etc..). Il prévoit également de développer les solutions d'hébergement adaptées aux publics spécifiques.

Une offre d'équipements et de services adaptés aux besoins de la population (proximité et attractivité du territoire)

Une offre d'équipements culturels et sportifs, vecteurs d'identité pour le territoire, valorisée mais à renforcer. Une demande de rattrapage en services à la population et équipements publics du quotidien, en particulier les infrastructures médico-sociales.

La position des élus du territoire

Si l'enjeu relatif à l'implantation des équipements sur le territoire ne ressortait pas en priorité dans la hiérarchisation des enjeux pour les élus, ils ont néanmoins soulevé deux points : le souhait de maintenir et renforcer une armature d'équipements hiérarchisée (des équipements structurants en cœur d'agglomération et les services de proximité dans les cœurs de bourgs et villages) et le constat de manques importants en matière d'équipements publics spécifiques (petite enfance, EHPAD, équipements sportifs).

Les priorités des élus sur le maillage adapté du territoire en services et équipements s'articulent ensuite autour de deux enjeux principaux.

La problématique entre d'abord dans le cadre d'une politique de solidarité forte, à travers notamment la mutualisation des équipements et services publics au sein d'Annemasse Agglomération ou le développement de structure d'accueil pour lutter contre la précarité. Par ailleurs, les élus affichent la volonté d'affirmer l'identité du territoire à travers l'immatériel et notamment la culture, nécessitant la mise en place de structures ou d'événements dédiés.

Les élus souhaitent que le DOO puisse fixer les critères à respecter dans la réalisation des projets d'équipements intercommunaux.

Contributions des acteurs du territoire

Pour les partenaires du territoire, la révision du SCoT doit permettre de s'interroger sur les perspectives de réalisation d'équipements emblématiques pour l'image et l'attractivité du territoire du Grand Genève mais également sur les conditions de rattrapage des services à la population. Le DOO devra permettre de définir des localisations préférentielles pour la réalisation des projets d'équipements au regard

de la stratégie d'aménagement globale à l'échelle d'Annemasse Agglomération, en affirmant un positionnement en centralité des grands équipements pour ne pas qu'ils soient déconnectés des besoins.

Le Conseil de développement a lui aussi insisté sur l'enjeu de définition d'une identité positive pour le territoire, qui nécessite de repositionner l'image d'une cité dortoir en valorisant davantage une cité agréable à vivre, bien desservie en services à la population et proche de ce qui fait son attrait (Genève, le lac Léman, les Alpes...). Il souhaite également valoriser l'image du territoire, dans sa dimension culturelle et ses symboles naturels (par exemple un événement national lié aux montagnes et au lac).

Néanmoins, il souligne une nécessaire anticipation des équipements et services publics (Agglomération et communes) pour répondre aux besoins des habitants (établissements scolaires, crèches, aides à la personne, lieux culturels, lieux sportifs, maisons médicales, EHPAD, maisons adaptées pour personnes âgées, lieux de rencontre...). Un enjeu est particulièrement pointé du doigt : un manque important d'installations de professionnels de santé.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

En matière d'accès aux équipements et services sur l'Agglomération, les positions des citoyens ont été très partagées. Ainsi, 47% des répondants du questionnaire estiment qu'il y a suffisamment d'équipements, tandis que 47% estiment qu'il n'y en a pas assez.

Le territoire est décrit d'une part comme une agglomération où beaucoup de services et de facilités sont accessibles rapidement. L'offre culturelle (française et suisse) est perçue comme un atout, en particulier les équipements emblématiques (parc aquatique du Château Bleu, Maison de l'Habitat, École des Beaux-Arts du Genevois). Les infrastructures de déplacement, et plus particulièrement les aménagements de mobilité douce (voie verte, chemins de randonnée), sont également perçues comme un atout touristique pour la découverte du territoire.

Dans l'autre sens, le constat est fait d'un territoire victime de son attractivité résidentielle, dans lequel le rattrapage en services à la

population et équipements publics est difficile (manque de services médicaux et sociaux, écoles surchargées). Leur accessibilité pour tous est jugée perfectible, en matière de communication à l'échelle intercommunale mais aussi concernant leur calibrage et leur adaptation à l'évolution de la structure de la population.

En matière de localisation sur le territoire, il a été demandé de remettre en cohérence les équipements et les quartiers de vie, afin d'éviter aux habitants de réaliser de longues distances pour se rendre dans les équipements quotidiens (écoles notamment).

Propositions et attentes

Les propositions sur les équipements issues des ateliers et contributions citoyennes se focalisent sur deux thématiques.

En premier, il s'agit d'une demande importante en matière d'équipements de loisirs, à la fois portant sur des équipements sportifs supplémentaires pour répondre à une sur-fréquentation des équipements déjà existants (piscine, gymnase, parcours sportifs) et une demande de renforcer l'offre culturelle du territoire, à travers de nouveaux équipements (centre culturel, salle de concert, musées, résidences d'artistes) ou événements pour renforcer l'attractivité du territoire. Par ailleurs, l'enjeu d'une meilleure communication sur l'offre culturelle et de loisirs à l'échelle de l'Agglomération est souligné (site internet dédié, bibliothèque numérique...).

La vocation de l'Aérodrome d'Annemasse, en tant qu'équipement structurant du territoire est également questionnée au regard de sa localisation en zone urbaine et les nuisances qu'il génère.

En deuxième, il s'agit de renforcer et soutenir les infrastructures liées à la santé (maisons de santé, cabinets etc.) et créer des lieux de convivialité intergénérationnelle.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- l'Axe 2 – Orientation 4 Axe 3 – Orientation 8 « Renforcer les capacités de rayonnement de l'agglo et sa connexion au grand territoire » et l'Axe 3 – Orientation 8 « Renforcer les capacités de rayonnement de l'agglo et sa connexion au grand territoire »

- La partie 3.3 du DOO : Une offre d'équipements et de services adaptée besoins des ménages et à l'ambition de rayonnement de l'Agglomération

En matière d'équipements, le SCOT vise un rééquilibrage de l'offre à destination des ménages de l'Agglomération, notamment du quotidien. Il s'agit de s'engager dans une réflexion d'ensemble sur la planification des besoins à l'horizon du SCoT en évitant l'écueil d'un rattrapage au coup par coup.

Dans ce cadre, le DOO définit les principes de localisation et les enjeux auxquels doivent répondre les nouveaux équipements, en distinguant l'offre du quotidien (les équipements de proximité) et les équipements structurants à rayonnement à minima intercommunal.

Concernant les équipements structurants, il s'agit de conforter les capacités d'accueil des équipements culturels existants et renforcer l'offre d'équipements culturels, sportifs, de santé ou encore d'enseignement supérieur d'envergure afin de contribuer à renforcer l'attractivité du territoire et à accompagner la trajectoire de développement résidentiel maîtrisé à l'horizon 2032.

Concernant les équipements de proximité, en particulier les équipements scolaires et de petite enfance, il est demandé d'anticiper l'évolution des effectifs au regard du scénario démographique du SCOT et d'adapter les moyens pour répondre à la demande (mise à niveau ou développement de nouveaux équipements).

Concernant l'offre médico-sociale du territoire, il est demandé dans le DOO de faciliter les parcours de soin, en particulier en favorisant le développement de services de santé spécialisés en complémentarité des équipements structurants existants.

Un développement économique équilibré du territoire

Une dynamique économique favorable du territoire à accompagner, avec des problématiques de renouvellement des espaces économiques existants pour faire face aux besoins fonciers des différentes activités

La position des élus sur cet enjeu

Les élus considèrent qu'il faut donner les capacités au tissu économique de se développer de manière diversifiée face à la concurrence de Genève, en créant des emplois locaux pas uniquement liés aux services et au commerce. Ce développement économique doit être d'abord qualitatif, en optimisant l'aménagement des espaces économiques existants (en particulier les zones d'activités en entrées de villes).

Cela se traduit dans leurs propositions d'orientations du PADD, par un soutien fort affiché au développement des activités industrielles et artisanales de production, en particulier en souhaitant garder un tissu industriel fort. Cette ambition nécessite de pouvoir garantir un accompagnement favorable à la création et au maintien d'emplois qualifiés sur le territoire (renforcement des formations, offre de logements et services accessibles). Par ailleurs, le développement des activités productives est fléché d'abord par optimisation/requalification des zones d'activités existantes, qui doivent également monter en qualité (environnement et paysages, circulations...)

Ainsi, pour chaque zone d'activité économique et commerciale, les élus sont favorables à ce que le DOO définisse des objectifs en matière d'aménagement urbain, paysager et en matière de desserte et de gestion du stationnement.

Contributions des acteurs du territoire

La première rencontre des acteurs locaux a consacré un atelier à la problématique « Comment fluidifie-t-on le marché pour permettre à tous types d'activités de s'implanter et de se développer sur le territoire ? ». La principale idée proposée met en avant la densification et la mutualisation au sein des pôles d'activités, sous l'angle du développement de la mixité des fonctions, pour faire des pôles

d'activités (périphérie et centralités) des lieux de vie ré-appropriés par les usagers.

Il est également souligné la nécessité de mettre en place une politique foncière dédiée (maîtrise foncière publique, préemption des commerces, voire encadrement des prix...) afin de garantir l'implantation à tous les types d'activités.

Il est rappelé par les partenaires que la stratégie en matière d'aménagement économique doit être appréhendée à l'échelle du bassin d'emploi franco-genevois, à travers notamment le Schéma Métropolitain d'Accueil des Entreprises (SAE) et le Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial (SMAC) adoptés par le Pôle Métropolitain.

Dans ce cadre, la position d'un soutien au développement des activités productives affichée par Annemasse Agglo au sein des zones d'activités existantes est à souligner positivement. Pour avoir des règles cohérentes avec cette orientation, il a été demandé (par la CCI) d'avoir une position stricte concernant l'évolution et l'extension de commerces en dehors des secteurs d'implantations préférentielles fléchés dans le DAAC pour les ZAE. De la même manière, les activités tertiaires pourraient être encadrées dans les zones d'activités existantes, pour favoriser leur implantation dans les centralités.

Le Conseil de Développement, partage globalement les orientations en matière de développement économique fixées dans le PADD, tout en questionnant la place donnée à cette thématique dans le document, en précisant que l'image du territoire ne doit pas se résumer à son attractivité économique.

Néanmoins, la volonté de créer des entreprises à forte valeur ajoutée pour capter les talents du territoire est partagée par le Conseil de Développement, notamment en redynamisant l'industrie traditionnelle pour la faire évoluer vers une industrie à valeur ajoutée. Il est également souligné le besoin de créer des solutions d'accompagnement pour toutes les filières (pépinières tertiaires et artisanales).

Enfin, il est demandé que le monde du travail soit accompagné afin de développer des nouveaux cadres de travail plus compatibles avec la transition énergétique et climatique (co-working, développement du télé-travail, etc...).

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Les ateliers et contributions citoyens partagent deux grands constats en matière d'économie sur le territoire :

- Un marché du travail globalement favorable, avec de nombreuses opportunités pour les actifs, lié à un contexte général d'attractivité du territoire. Cette dynamique économique est à accompagner selon les répondants du questionnaire, puisque la priorité est d'appuyer les entreprises actuellement sur le territoire (39%), tout en soutenant la création d'entreprises locales et le développement de savoirs-faire (avec l'exemple des circuits-courts et de l'alimentation biologique).
- En revanche, les capacités d'accueil des fonctions supérieures et d'apprentissage, nécessaires aux entreprises, ne semblent pas être en adéquation avec ce pouvoir d'attraction.

Si le constat général est partagé, les principaux points de débat en matière de développement économique ont porté sur l'équilibre des activités sur le territoire ainsi que leurs localisations à privilégier.

Un débat citoyen a été organisé spécifiquement sur cette problématique pour partager les besoins des différentes activités et essayer de dessiner des pistes de solutions pour une utilisation équilibrée de l'espace.

Ainsi, il a pu être souligné que chaque type d'activité a des besoins propres en matière de foncier et doit pouvoir en bénéficier :

- L'agriculture est l'activité économique la plus en crise sur l'Agglo et l'autonomie locale est nécessaire pour éviter les déplacements et leurs impacts. Ce ne doit pas être la variable d'ajustement du développement.
- L'industrie et l'artisanat sont pourvoyeurs d'emplois. L'artisanat a un rôle de lien social, est une source importante de revenus et permet de former de nombreux jeunes. Quant à l'industrie, elle permet la création de richesses, est dynamique, innovante, engagée.

Propositions et attentes

Les principales pistes de solutions pour un meilleur équilibre des activités économiques ressortant du débat citoyen, portent sur :

- La densification des zones d'activités économiques, la mutualisation (stockage), notamment par le biais d'une collaboration entreprises / collectivités territoriales,

- L'élargissement de la vision prospective autour de l'utilisation des espaces libres pour l'accueil d'entreprises à une échelle plus large (ex : Schéma d'Accueil des Entreprises du Pôle Métropolitain Franco-Genevois),
 - La réservation des espaces au tissu productif sans y permettre l'implantation de commerces,
 - Une maîtrise foncière publique plus importante,
 - L'accompagnement des porteurs de projet par la collectivité, pour chaque type d'activités avec plus de moyens.
- L'enjeu de réhabilitation des zones d'activités existantes est revenu dans de nombreuses contributions, en citant en particulier la zone de Borly I à réinvestir avant d'envisager un projet d'extension.

Par ailleurs, des propositions ont été faites concernant des mutations de l'économie à anticiper :

- le développement de tiers-lieux / espaces partagés en rez-de chaussée d'immeubles pour faciliter le télétravail tout en favorisant la mixité d'activité entrepreneuriale/associative et intellectuelle/créative/éducative
- le développement d'une monnaie locale pourrait être un projet pour le territoire en lien avec l'objectif de relocalisation de l'économie

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- L'Axe 3 – Orientation 7 « Soutenir un écosystème économique et commercial dynamique et diversifié »
- La partie 3.1 du DOO : Un aménagement économique et commercial durable et équilibré

Les grandes orientations du SCOT en matière de développement économique s'appuient sur la stratégie de développement économique et touristique de l'Agglomération validée en 2017, qui s'intègre elle-même dans la démarche de l'éco-cité française du Grand Genève à l'échelle du bassin de vie, qui vise à s'appuyer sur les potentiels pour construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève français.

En prolongement de l'action du SCOT de 2007, il s'agit de soutenir la dynamique économique locale afin de poursuivre le rééquilibrage des emplois côté français. Dans ce cadre, l'ambition réaffirmée est de soutenir

le développement des activités industrielles et artisanales de production, afin de viser un équilibre entre l'ensemble des activités économiques du territoire en favorisant la diversité des emplois locaux.

Pour répondre à cette ambition, le premier levier du SCOT est de pouvoir offrir des solutions d'accueil aux entreprises dans un environnement de qualité, en s'appuyant prioritairement sur la requalification et la réorganisation des zones d'activités existantes, en visant une optimisation foncière de ces espaces. Cela se traduit ensuite dans le DOO par plusieurs volets de déclinaison :

- des outils favorables à l'optimisation de l'espace et à la restructuration du foncier économique existant, en prescrivant la mise en place de sous-zonages au sein des zones d'activités afin de garantir des espaces aux différentes activités économiques ;
- une politique d'identification et d'acquisition des potentiels fonciers en zones d'activités ;
- une possibilité d'extension des zones d'activités limitée et assortie de conditions imposant une densification des espaces économiques existants au préalable.

Cela s'accompagne globalement par la volonté de faciliter les parcours de vie des entreprises, avec une offre d'accueil adaptée (pépinières par exemple) tout en apportant également des services adaptés aux besoins des entreprises. L'offre en matière d'enseignement supérieur sur le territoire est également promue, afin qu'elle devienne plus visible et adaptée aux besoins des opérateurs économiques locaux.

Un aménagement commercial maîtrisé et de qualité

Une attente de rééquilibrage de la place et des formes de commerces sur le territoire : une priorité donnée aux centralités, dont l'attractivité doit être améliorée à travers des commerces diversifiés et plus accessibles, et des attentes divergentes sur les périphéries.

La position des élus sur cet enjeu

Les problématiques d'aménagement commercial s'intègrent complètement dans la volonté des élus de soutenir un développement économique équilibré, en créant des emplois locaux diversifiés, pas liés uniquement aux services et au commerce.

Dans le cadre du séminaire PADD, les élus ont souhaité afficher un enjeu de maîtrise du développement de l'offre commerciale du territoire, en promouvant prioritairement l'installation en cœur de villes, tout en redéfinissant les priorités entre les implantations commerciales à limiter et les activités artisanales et industrielles dans les zones d'activités.

Dans ce cadre, ils souhaitent valoriser des solutions pour redynamiser l'implantation d'activités en centralités urbaines, face à une problématique foncière constatée (loyers élevés, vacance, surfaces réduites, etc...). Cela se traduit par le souhait de définir dans le DOO des localisations préférentielles de développement du commerce en priorisant leur implantation en centralités.

Contributions des acteurs du territoire

La deuxième rencontre des acteurs locaux a été consacrée à un atelier thématique sur la déclinaison des orientations relatives à l'aménagement commercial. Il a permis de faire ressortir des leviers prioritaires à actionner pour répondre aux différents enjeux du commerce sur le territoire.

Sur la priorité donnée au commerce dans les centralités, elle est majoritairement soutenue avec la proposition qui ressort en premier d'encourager une fonction « de proximité » dans les centralités identifiées par les PLU. Et pour pérenniser les implantations

commerciales sur les emplacements stratégiques, la protection des locaux d'activités est également mise en avant.

Il est néanmoins souligné, que les activités économiques et en particulier commerciales sont en train d'évoluer fortement et qu'il faut rester vigilant à laisser de la souplesse dans les PLU, afin de ne pas réserver tout le potentiel aux centralités et figer les règles sans prendre en compte les spécificités de chaque centralité.

En dehors des centralités où le commerce est privilégié, les acteurs locaux soutiennent plutôt une position intermédiaire, permettant des possibilités d'extension limitée des commerces implantés dans le diffus (hors centralités et zones d'activités). Il a été demandé de pouvoir prendre en compte le développement d'activités « hybrides » avec un local de production et de vente ou d'exposition.

Sur l'enjeu commercial dans les zones d'activités périphériques, les participants ont été interrogés à la fois sur la nécessité de redessiner les zones commerciales et de créer des complémentarités en termes d'offre avec les centralités. Il ressort principalement, un enjeu d'améliorer la fonctionnalité des zones de périphéries, en travaillant la définition d'un projet d'aménagement d'ensemble. Afin de mieux découper les zones commerciales / non commerciales, la moitié des participants ont également soutenu la proposition de réserver du foncier aux activités non commerciales.

Sur la complémentarité entre périphérie et centralités, les participants ont privilégié une proposition intermédiaire sur les commerces alimentaires en périphérie, en rendant possible l'extension mesurée, sans forcément introduire un pourcentage d'extension maximal. Ainsi, l'encadrement des surfaces alimentaires a suscité des interrogations, du fait des mutations en cours du secteur (baisse des hypermarchés, développement de moyennes surfaces spécialisées), avec un risque de bloquer ces transformations. Par ailleurs, il est souhaité privilégier les commerces de bien lourds (matériaux, mobilier) en périphérie.

Un débat a par ailleurs eu lieu pour questionner la mise en œuvre de restrictions (surface, localisations) du développement commercial. La réponse apportée en séance précisait que l'objectif de l'élaboration du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) était de positionner le curseur, en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux concernés, afin de fixer un cadre clair et équilibré, qui prend en compte l'ensemble des enjeux de l'aménagement du territoire. Il s'agit

d'encourager la complémentarité entre les pôles et non de poser des interdictions injustifiées.

Le Conseil de Développement souligne la nécessité d'anticiper les évolutions structurelles du commerce dans les prochaines années, en posant les bases d'un développement qualitatif (par exemple, réhabiliter les façades des commerces).

Il pose la question de l'offre commerciale en périphérie, qui peut trouver une utilité pour certains besoins tout en ne correspondant pas à tous les modes de fonctionnement urbains, et en générant de nombreux déplacements en voiture.

Lors des réunions PPA, l'enjeu du développement croissant d'activités résidentielles comme la restauration et les activités de loisirs a été mis en avant, en pointant qu'ils entrent en concurrence avec les activités artisanales et industrielles dans les zones d'activités. Il est souhaité que ces activités soient mieux encadrées dans ces secteurs. Sur les localisations préférentielles du commerce, il est indiqué qu'il faudra être vigilant sur le nombre de polarités commerciales futures le long du tram rue de Genève.

Les interventions et contributions du public

Enjeux principaux et propositions

Les enjeux liés aux commerces ont été amenés par les contributions citoyennes sous l'angle d'un manque d'attractivité des centres-villes à améliorer, afin notamment de mieux soutenir les commerces existants. Pour cela, l'enjeu d'accessibilité des centralités est largement pointé, d'abord en transports en commun et modes doux (mise en place d'une zone piétonne en centre-ville), mais également par une meilleure gestion du stationnement ainsi que l'amélioration de la qualité des espaces urbains.

Si les citoyens soutiennent le fait de privilégier le développement de commerces en centralités, ils demandent également qu'une offre diversifiée soit proposée.

Les impacts du développement commercial important du territoire sur les autres activités sont également pointés, avec le constat d'une surdensité de commerces et services, en particulier dans les zones périphériques où

le développement commercial serait à limiter. Les propositions suggèrent également d'optimiser les secteurs commerciaux existants, en densifiant les activités sur plusieurs étages voire en déclassant des tènements destinés à du commerce dans les PLU.

Enfin, une meilleure prise en compte des formes de commerces « atypiques » telles que les AMAP, circuits courts, ou encore les drives est demandée dans le SCoT.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- l'Axe 3 – Orientation 7 « Soutenir un écosystème économique et commercial dynamique et diversifié»
- La partie 3.1 du DOO : Un aménagement économique et commercial durable et équilibré

Le constat d'un développement commercial très dynamique et concurrentiel sur l'agglomération et à l'échelle du bassin de vie genevois, en fait un enjeu d'aménagement central du territoire. Dans ce cadre, les élus ont souhaité élaborer un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) au sein du SCoT en révision, avec l'objectif de renforcer le soutien à un développement économique dynamique et diversifié, garant des équilibres entre les activités existantes et futures.

Le PADD réaffirme ainsi la volonté du territoire d'encadrer l'aménagement commercial, en opérant un renforcement qualitatif plus que quantitatif et en donnant une priorité au maintien et au développement d'une offre commerciale adaptée au cœur des centralités.

La priorité affichée pour le développement des commerces en centralités doit aboutir au renforcement et à la redynamisation des polarités urbaines du territoire, à la fois pour offrir un maillage de proximité afin de répondre aux besoins des habitants tout en maintenant l'attractivité d'Annemasse Agglo, en positionnant le commerce comme un des facteurs d'amélioration du cadre urbain. Dans cette optique, le DOO identifie les différents niveaux de centralités urbaines en tant que secteurs de localisation préférentielle du commerce, en affirmant le renforcement de l'attractivité commerciale du cœur d'Agglomération et en fléchant une

fonction de proximité à l'ensemble des centralités urbaines du territoire, afin de favoriser l'attractivité et l'animation du tissu commercial au plus proche des lieux de vie. L'accessibilité des centralités, notamment en modes actifs, est fortement recherchée dans les principes d'aménagement de DOO, de la même manière que l'amélioration qualitative des espaces urbains. Afin de prendre en compte les spécificités des différentes polarités urbaines, le SCoT demande aux PLU de délimiter à leur échelle les localisations préférentielles.

Dans le même temps, face à un constat d'une très bonne couverture commerciale du territoire et des enjeux de concurrence foncière entre les activités économiques en zones d'activités, le SCOT vise à encadrer les nouveaux développements au service de l'amélioration qualitative des pôles commerciaux, en favorisant une offre de périphérie complémentaire aux commerces des centralités. Des localisations préférentielles en périphérie ont été identifiées et localisées dans le DAAC au sein des zones d'activités existantes, en orientant les nouvelles implantations à travers un objectif de densification prioritaire des emprises existantes et d'amélioration de la qualité urbaine d'ensemble des pôles.

Les PLU devront décliner un zonage adapté pour réserver des disponibilités foncières à l'accueil d'activités artisanales et industrielles en dehors de ces localisations préférentielles.

Enfin, les commerces existants en dehors des localisations préférentielles définies par le DOO (centralités et périphérie), pourront évoluer et se moderniser dans un cadre limité.

Mobilité durable et déplacements

A partir d'un constat d'une « agglomération saturée », un souhait affiché de réduire les déplacements automobiles en s'appuyant sur une accessibilité des TC renforcée à l'ensemble de la population et des aménagements de l'espace urbain plus favorables aux vélos et à la marche.

La position des élus sur cet enjeu

La position des élus sur les enjeux liés à la mobilité et aux déplacements s'est polarisée autour de deux grands volets.

En premier, inverser la tendance du « tout automobile » sur le territoire apparaît comme une priorité absolue. Pour cela, le confortement et le développement de l'offre en transports en commun, mais également la localisation prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs bien desservis en transports en commun ont été abordés de manière conjointe par de nombreux élus.

La 2^e problématique identifiée est la nécessité d'aller vers des aménagements urbains plus qualitatifs et adaptés afin de donner une véritable place aux pratiques de mobilité douce en ville, en particulier sur les courts trajets du quotidien. Cela nécessite un report du trafic routier vers d'autres axes de circulation, d'où le besoin de rééquilibrer le réseau routier de l'Agglomération (notamment réalisation du contournement du centre de l'agglomération).

Les propositions d'orientations des élus pour un système de déplacements efficace et durable, reviennent et renforcent ces priorités. Les déplacements par des modes alternatifs à la voiture individuelle doivent être favorisés afin de limiter les déplacements motorisés, ce qui permettra également de réduire les nuisances générées (sonores et pollution). D'autres déclinaisons sont proposées pour répondre à cet objectif : réflexion sur le développement du télétravail, pacification des voiries par la multiplication des zones 30.

En matière d'alternatives à la voiture individuelle, l'accent est mis sur un maillage affiné des transports collectifs, notamment en périphérie. Cela nécessite pour cela de créer des infrastructures spécifiques pour le transport en commun, avec une priorité budgétaire à affirmer. De la même manière pour le vélo, il est affiché la volonté de créer un maillage renforcé du territoire intercommunal.

Contributions des acteurs du territoire

Les remarques des PPA sur la mobilité soulignent bien l'enjeu pour le territoire d'Annemasse Agglo et du Grand Genève d'une transition actuelle vers des déplacements plus durables qu'il faudra poursuivre et amplifier dans le futur SCOT. Ainsi, est souligné l'impact fondamental qu'auront les nouvelles infrastructures de mobilité déployées en 2019 (Leman Express et tram) sur l'aménagement et l'organisation du territoire. Cela nécessite un réel accompagnement de ces infrastructures, dans la conception des aménagements urbains ainsi qu'un développement en parallèle des modes doux. Dans ce cadre, le vélo étant un enjeu majeur pour le développement des mobilités actives, il est souligné qu'une vision intercommunale du maillage à déployer devrait être inscrite dans le SCOT afin de faciliter sa mise en œuvre dans l'ensemble des communes.

Des interrogations et précisions ont également été amenées sur les projets d'infrastructures routières prévus dans le territoire ou à proximité à l'horizon 2030, sur lesquels le SCOT se positionnera.

Sur les réflexions relatives à la traversée du Lac Léman, Annemasse Agglo a été questionnée par une collectivité voisine sur son positionnement vis-à-vis du projet. Dans le même temps, de nouveaux éléments amenés par le Grand Genève indiquent un décalage du potentiel projet dans le temps (positionné à très long terme), en lien avec des interrogations fortes sur la pertinence d'un tel projet, notamment au regard des effets induits très importants sur les territoires frontaliers. De la même manière, il est indiqué que le projet suisse de liaison routière L1L2 (impactant la frontière au niveau d'Etrembières) a fait l'objet de décisions pouvant remettre en cause sa réalisation.

Il a été rappelé que les principes durables du Grand Genève visent davantage à créer une agglomération « verte et multipolaire » en promouvant le développement des TC entre les pôles permettant de préserver les espaces naturels intérieurs. Il y a donc un enjeu à renforcer l'interface de l'offre de transports urbains entre la Suisse et la France (exemples de l'extension TC genevois au Pas de l'Echelle à Etrembières en direction du Téléphérique ou de la structuration de l'offre intermodale du parvis nord de la gare d'Annemasse).

La première rencontre des acteurs locaux a consacré un atelier thématique à la problématique « quelle(s) mobilité(s) pour demain ? ».

Dans la réflexion sur les leviers pour maîtriser l'usage de la voiture, la très grande majorité des réponses concerne le souhait d'amélioration de l'offre de mobilité alternative (développer des infrastructures, amélioration quantitative et qualitative de l'offre de TC, créer de nouveaux services innovants).

Pour construire une ville incitative aux changements de pratiques et plus adaptée aux mobilités alternatives, cela doit passer par :

- Améliorer le confort et l'agrément des usagers, notamment en priorisant les déplacements alternatifs dans les aménagements urbains (restrictions de circulation/stationnement voiture)
- Une stratégie intégrée avec le développement urbain : rapprocher l'offre TC de la demande (habitants, travailleurs, clientèle)
- Développer des actions incitatives sur l'usager et les entreprises

Le Conseil de Développement considère que la mobilité, en tant que problématique importante du territoire, est bien traitée dans les documents du SCOT. Il demande d'insister davantage sur la nécessité de renforcer l'éducation au changement de comportement, notamment en matière de mobilité, pour accompagner la transition vers de nouvelles pratiques plus durables indispensables.

Les interventions et contributions du public

Enjeux et préoccupations principales

Les projets de l'agglomération en matière de mobilité, réalisés ou engagés (Léman express, tramway, voie verte, bus à haut niveau de service) sont des points très positifs relevés par de nombreux participants, qui souhaitent que cette dynamique se poursuive. D'ailleurs, l'arrivée de nouveaux transports structurants fin 2019 est fortement attendue, puisque 41% des répondants du questionnaire estiment qu'ils les utiliseront quotidiennement.

Ce bilan positif est contrebalancé par le constat d'une agglomération « saturée », avec des problèmes importants de circulation. Les priorités pour répondre à cette situation ne sont pas forcément convergentes : alors que certains demandent à l'Agglomération d'engager une politique courageuse pour la « décroissance automobile » dans les centres urbains,

d'autres contributions expliquent la situation par un manque d'adaptation des infrastructures routières (maillage routier insuffisant en dehors des zones les plus urbaines) et une politique de stationnement non favorable à l'automobile.

Concernant le développement des modes alternatifs à la voiture, l'attente est forte concernant les modes actifs, en demandant un aménagement des espaces urbains plus favorable aux vélos et à la marche, un maillage plus large du territoire et des services associés (exemple du stationnement vélo à développer).

Les citoyens soulignent également le manque de fiabilité et compétitivité des transports en commun par rapport à la voiture individuelle qui représente un frein aux changements de pratiques sur le territoire. C'est pour cela qu'ils souhaiteraient une accessibilité des TC renforcée à l'ensemble de la population, en améliorant leur fréquence et leur densité sur le territoire. Au-delà des transports structurants déjà prévus (Léman express), la question de la desserte des secteurs plus ruraux du territoire est posée, en faisant le lien avec la nécessaire transition énergétique du territoire (baisse des consommations énergétiques fossiles).

Propositions et attentes

Des propositions complémentaires sur la mobilité ont été faites, qui déclinent de manière plus spécifiques une ambition de réduction des déplacements automobiles au profit des transports en commun et modes actifs :

- Aménager l'espace public afin d'intégrer des espaces dédiés aux modes de déplacements alternatifs à la voiture et améliorer le partage des voies de manière sécurisée (couloirs de bus, voies vélo, passerelles au-dessus de l'Arve et de la Menoge, etc...)
- Favoriser le développement de substituts aux véhicules personnels (voies vertes, transports en commun, trottinettes, vélos en libre-service, piétons...)
- Affiner la desserte TC des 1^{ere} et 2nde couronnes et en direction du CHAL
- Améliorer les fréquences des transports collectifs, notamment scolaires et les lignes qui desservent les zones commerciales

- Travailler à la poursuite du développement ferroviaire à long terme à travers l'élaboration d'un schéma ferroviaire 2030-2040. Envisager la réouverture des petites gares (ex de la gare de Veyrier à Etrembières).
- Développer les sentiers piétons et améliorer leur accessibilité (entretien, balisage) pour valoriser le tourisme pédestre. L'exemple des sentiers sur les bords de l'Arve est cité, avec proposition de construire un pont à la frontière franco-suisse.
- Porter des politiques innovantes pour réduire les déplacements, en développant le travail en temps partagé et le télétravail par exemple.

Comment le SCoT révisé prend-il en compte ces attentes ?

Ce sujet est détaillé dans :

- l'Axe 1 – Orientation 3 « Transformer le quotidien des habitants par le développement de nouvelles pratiques durables et apaisées », l'Axe 2 – Orientation 5 « Organiser le développement de l'agglomération autour d'une urbanisation maîtrisée et de qualité » et Axe 3 – Orientation 8 « Renforcer les capacités de rayonnement de l'agglomération et sa connexion au grand territoire »
- La partie 3.3 du DOO : Une mobilité durable et multimodale au service d'une agglomération ouverte et connectée

Le SCoT révisé intervient dans une décennie marquée par la restructuration des modes de déplacements structurants offerts sur le territoire, avec l'arrivée soulignée positivement du Léman express et du tramway.

L'objectif du schéma multimodal affiché à horizon 2030 est de renforcer le développement déjà engagé d'une mobilité plus durable sur le territoire, à travers trois grands axes :

- un maillage intermodal de transports collectifs à consolider : la poursuite d'une structuration d'un réseau de transports collectifs performants notamment par la mise en place des transports en commun en site propre et des lignes secondaires complémentaires, couplée avec une politique de rabattement, afin de mailler plus largement le territoire et d'optimiser la desserte ;

- le SCOT affirme une orientation forte visant à développer et conforter le maillage de modes actifs du territoire, pour en faire une réelle alternative à la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens de courte distance, par le développement des infrastructures et par un meilleur partage de l'espace public (espaces dédiés, stationnement adapté...). Le SCOT valorise également le développement des nouveaux services à la mobilité ainsi que l'accompagnement au changement de comportement, en s'appuyant sur des outils et infrastructures récemment mis en service dans l'Agglomération (Maison de la mobilité et du tourisme notamment),

- afin d'aboutir à une maîtrise de l'usage de la voiture et un meilleur partage de l'espace public en cœur urbain, il était nécessaire de réaffirmer les principes de hiérarchisation du réseau routier du territoire. L'Agglomération se positionne dans le DOO sur des projets d'infrastructures routières et autoroutières prévus dans la temporalité du SCoT sur son territoire ou à proximité, qui pourraient avoir des impacts sur la structuration du réseau routier souhaité. Si les principes de contournement routier de la ville agglomérée ainsi que du bouclier doivent être renforcés à travers certains des projets cités, c'est pour permettre de favoriser un meilleur partage de l'espace public dans les réseaux secondaire et de quartier. Ainsi, l'adaptation des infrastructures routières doit participer à la maîtrise globale de l'usage de la voiture individuelle sur le territoire.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération